

Montpellier

Notre Ville

N°224
JANVIER 1999

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE



Montpellier Tout à Vous

**Février mars 1999
Recensement national
en France**

Ouvrez et répondez aux
enquêteurs, c'est votre intérêt,
c'est celui de la Ville, MERCI.

**En exclusivité le sondage
SOFRES commandé par la
Ville en novembre 1998 :**

la perception des réalisations et
des équipements municipaux par
les habitants de Montpellier et
leurs attentes.

**Contrat Local de Sécurité
Concertation avec les
Montpellierains**

- **Vendredi 15 Janvier à 18h**
salle Rabelais pour les habitants
des cantons 1, 2, 3, 4, 5 et 6.
- **Vendredi 29 Janvier à 18h** à la
Maison Pour Tous Léo Lagrange
pour les habitants des cantons
7, 8, 9 et 10.

**Au volant,
à l'approche
d'une école,
ayez du cœur,
levez
le pied**



Donnez-nous
un coup de main
pour une ville
plus sûre.

**Le lampadaire
près de chez vous
est grillé ?
on arrive**



Montpellier tout à vous
04 67 34 07 07

Donnez-nous
un coup de fil
si quelque chose
ne va pas.

**Avant de vous garer
sur une place
réservée,
mettez-vous une seconde
à la place d'un
handicapé**



Donnez-nous
un coup de main
pour une ville
plus solidaire.

**Votre rue
vient d'être
méchamment taguée ?
on arrive**



Montpellier tout à vous
04 67 34 07 07

Donnez-nous
un coup de fil
si quelque chose

**Pour que
les poubelles
ne se ramassent pas
à la pelle
sortez-les
le soir**



Donnez-nous
un coup de main
pour une ville
plus belle.

**Ne laissez pas
votre chien
devenir un semeur
de merde**



Donnez-nous
un coup de main
pour une ville
plus propre.



Suite à la "Une" du Montpellier Notre Ville du mois de décembre, de nombreux lecteurs nous ont demandé de plus amples renseignements concernant Gui de Montpellier, fondateur de l'Ordre Hospitalier du Saint-Esprit. Gladys Bouchard, conservateur à la Bibliothèque de Montpellier, nous a fait parvenir cette note d'information.

En 1964, le Docteur Dulieu écrivait dans "Monspeliensis Hippocrates": "Il a été émis beaucoup d'hypothèses sur la personnalité de Gui de Montpellier. Il semble bien toutefois, que les différents auteurs qui se sont penchés sur la question se soient à peu près mis d'accord. Gui ne serait autre qu'un des huit enfants de Guilhem VII, Seigneur de Montpellier, et de Mathé de Bourgogne".

En 1968, dans le tapuscrit de l'Histoire de Montpellier qu'il offre à la Bibliothèque Municipale, le Chanoine Segondy réfute cette identification ainsi que quelques autres sans en proposer une qui lui paraisse plus vraisemblable.

Dans le numéro du 17 octobre 1998 de "l'Eglise de Montpellier", l'historienne Françoise Durand écrit à propos du fondateur de l'Ordre Hospitalier du Saint-Esprit: "Il s'agit sans aucun doute de frère Gui de Montpellier, décédé à Rome, probablement au début de 1208. Seule son origine sociale a été controversée: cadet de la dynastie des Guilhems? ou bien bourgeois de Montpellier? Les méthodes historiques utilisées au XIXème siècle laissent la question ouverte à ce jour. Les Guilhems ont donné un bienheureux en la personne de Guilhem VI devenu moine cistercien; peut-être ont-ils donné aussi un fondateur d'ordre au rayonnement européen".

L'HÔPITAL DU SAINT-ESPRIT ET L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT

Situé au faubourg de Saint-Gilles, sa fondation semble être antérieure à 1198. A cette date, il est fait mention de l'Hôpital, de l'Ordre du Saint-Esprit et des maisons qui lui sont rattachées dans les bulles d'Innocent III (22 et 23 avril 1198). Les maisons de l'Ordre sont à Mesols, Largentière, Milhau, Brioude, Troyes, etc... Le Pape les prend sous sa protection et il y aura bientôt deux maisons à Rome.

Il y avait déjà à Montpellier l'Hôpital Saint-Guilhem, l'Hôpital Saint-Lazare (maladrerie), l'Hôpital Robert (qui allait devenir Saint-Eloi). L'Ordre du Saint-Esprit est un ordre de charité dont le but est le soulagement de toutes les misères humaines.

"Frère Gui a-t-il utilisé, pour construire son hôpital en ce faubourg, la proximité d'une église préexistante placée sous le vocable du Saint-Esprit? Il en aurait donné ensuite le nom à sa première fondation, le succès de son Ordre entraînant la fortune du vocable fortuit "Hôpital du Saint-Esprit"... ou bien tout simplement Gui participait-il au courant dévotionnel tourné vers l'Esprit-Saint père des pauvres et inspirateur de toute oeuvre charitable, courant répandu à l'époque, au point de donner ce nom à une création ex nihilo? L'archéologue pourra peut-être le dire" (F. Durand).

Les relations avec l'Evêque de Maguelone ne furent pas toujours faciles: la querelle vint de privilèges pontificaux accordés à l'Hôpital: chapelle et cimetière propres à l'hôpital ne furent pas vus d'un bon oeil par le clergé local. Gui de Montpellier et ses frères durent recourir à plusieurs reprises à l'aide du Souverain Pontife pour faire respecter leurs droits" (F. Durand).

En 1204, le Pape confie à Gui de Montpellier la direction de l'hôpital qu'il veut créer près de Saint-Pierre. Il reste le maître de l'Hôpital de Montpellier, Rome et Montpellier sont sur un pied d'égalité.

Dans la bulle de Juin 1204, Innocent III rappelle la vertu de l'hospitalité: "En effet, elle nourrit ceux qui en ont besoin, fait boire ceux qui ont soif, rassemble les étrangers, habilite ceux qui sont nus; et non seulement visite les malades mais s'intéresse au soin des infirmes, subvient aux besoins des prisonniers et participe à la sépulture des défunts". Il précise aussi que "désormais l'Ordre Hospitalier du Saint-Esprit aura pour priorité l'accueil et l'éducation des enfants abandonnés" (F. Durand).

Après la mort de Gui, Rome ne tarde pas à l'emporter sur Montpellier et à devenir la maison-mère de l'Ordre. Grégoire IX le confirme par le bref de Pérouse du 15 mars 1228.

"Lorsque les Guerres de Religion eurent ravagé la Ville, en 1562, l'Hôpital du Saint-Esprit de Montpellier fut également rasé mais, en raison de son importance, il fut partiellement reconstruit une fois la paix revenue. On vit même Urbain VII recréer à Montpellier un généralat indépendant de Rome. Toutefois, l'élan de charité qui animait les fondateurs n'existait plus. On vit apparaître dans l'Ordre, aussi bien à Montpellier que dans toute la France, un nombre de plus en plus grand de chevaliers laïques, plus avides d'honneurs que de sainteté, si bien que Louis XIV décréta la suppression de l'Ordre dans le Royaume au mois de Décembre 1672 afin de mettre un terme à plusieurs scandales. Les biens furent réunis à ceux de l'Ordre des Chevaliers du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Louvois fut nommé Vicaire Général de l'Ordre. La liquidation s'éternisa cependant, si bien que la maison de Montpellier ne fut définitivement fermée que le 22 novembre 1776 sous l'Evêque Monseigneur de Malide. Le séminaire de la ville fut alors bénéficiaire de ses biens ou, tout au moins, de ce qui en restait.

En Italie, l'esprit du fondateur commença à être oublié dès le XIVème siècle mais ce n'est que 100 ans plus tard qu'Eugène IV se décida à réformer l'Ordre et à la placer sous la règle de Saint-Augustin. Il connut alors un certain renouveau qui lui permit de survivre jusqu'en 1846 année où il fut supprimé par Pie IX" (L. Dulieu).

Gladys Bouchard
Conservateur - Bibliothèque de Montpellier

Réf: Dulieu, Docteur L. - L'Hôpital et l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier. In Monspeliensis Hippocrates, Hiver 1964 P.13-17.

Durand, Françoise - Connaissez-vous Gui de Montpellier? Aperçu de l'histoire de l'Ordre Hospitalier du Saint-Esprit - In Eglise de Montpellier n°34, 17 octobre 1998, P. 985-988

Montpellier Librement : Une ville à l'écoute de chaque habitante, de chaque habitant

Si notre société tend de plus en plus, et fort justement, à accorder une place prépondérante à la personnalité, aux besoins et aux désirs de chacun, il est difficile d'atteindre un tel objectif dans une ville qui approchera les 300.000 habitants (en comptant sa population étudiante) au recensement de 1999. C'est pourtant cette gageure que Montpellier tente de réussir.

Première ville à avoir créé, il y a 15 ans, la Foire aux Associations, reprise aujourd'hui par plusieurs centaines de communes, Montpellier a permis à cette manifestation, bien connue sous le nom d'Antigone des Associations, de s'affirmer comme l'un des hauts lieux de la convivialité où sont pris en compte la multiplicité et la diversité des intérêts de chacun. Près de 2000 associations existent sur la ville. Plusieurs centaines d'entre elles sont hébergées de façon permanente dans les 19 Maisons Pour Tous de la Ville (bientôt 20, en comptant la Maisons Pour Tous Emile Victor qui ouvrira en 1999 dans le quartier Cévennes-Alco) et les 12 Maisons de Quartier. Nombreuses sont les associations qui utilisent également ces infrastructures pour leurs réunions. Plusieurs centaines d'entre elles sont également subventionnées par la Ville pour permettre que s'épanouissent les initiatives, particulièrement à travers les comités de quartiers, les comités des fêtes, les syndicats, les associations de commerçants, ou encore les associations à but culturel, sportif, social ou de solidarité.

CONCERTATION, PARTICIPATION

Montpellier a encore innové, en créant les rencontres, canton par canton, entre le Maire et les concitoyens, avec l'ensemble de l'équipe municipale et des fonctionnaires municipaux, districaux, ou les responsables de l'O.P.A.C., de l'Office Public des H.L.M., de la S.M.T.U. et de tant d'autres organismes au service de la population. On trouvera dans le supplément "Montpellier au Quotidien" de ce numéro de janvier, le compte-rendu des dix réunions auxquelles ont participé quelques 5000 Montpelliérains, entre septembre et novembre 1998. Dix nouvelles réunions auront lieu en septembre-octobre 1999. Ces réunions sont très importantes. Elles ont permis d'établir à 70% le budget d'investissements 1999 de la Ville. Le supplément "Montpellier au Quotidien" de février publiera les photos des principales rues refaites ou classées dans le domaine public en 1999 à la suite de ces réunions, ainsi que bien d'autres exemples de cet exercice démocratique et interactif entre la population et l'équipe municipale.

On remarquera d'ailleurs que dans le sondage fait par la SOFRES en novembre 1998 et dont les principaux résultats sont présentés dans ce numéro, les personnes qui ont participé à ces réunions de quartiers jugent qu'elles sont :

- très utiles, ou utiles à 55 %,
- 29 % étant d'un avis contraire
- et 16 % sans opinion.

Ceci est encourageant et invite à poursuivre l'expérience reprise depuis par d'autres villes (Lille, etc...)

Mais à Montpellier, la démocratie participative, ce n'est pas seulement l'Antigone des Associations, les Maisons Pour Tous, les réunions annuelles dans chaque canton... c'est

aussi, au jour le jour, le travail de "Montpellier au Quotidien", ou le récent questionnaire sur la sécurité. A propos de ce questionnaire publié dans le numéro de Montpellier Notre Ville du mois de décembre, plusieurs milliers de réponses nous sont déjà parvenues. Vous pouvez continuer à les envoyer jusqu'à la mi-février 1999. Elles nous aideront à préparer le Contrat Local de Sécurité que le Maire signera en février ou mars 1999 avec le Ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, le Préfet, le Procureur de la République, le Recteur, l'Inspecteur de la République, et le Président du Conseil Général de l'Hérault.

"Montpellier au Quotidien", pour ceux qui encore ignoreraient, est une structure mise au service de chaque contribuable montpelliérain pour satisfaire à ses demandes de proximité. Entraînée par Serge Fleurence, Maire-Adjoint, avec le concours de Louis Pouget, Maire-Adjoint, et de Paul Prunier, Conseiller Municipal, "Montpellier au Quotidien" dispose d'un budget propre et intervient dans le cadre de tous les budgets avec des réunions toutes les semaines en Mairie. Le sondage confirme que 26 % des Montpelliérains y recourent régulièrement. Nous ne pouvons que conseiller aux 70 % qui n'ont jamais eu recours à "Montpellier au Quotidien", de le faire. En effet, parmi ceux qui connaissent et utilisent cette structure, voici la répartition des avis sur l'efficacité :

- très bien ou bien : 53 %
- assez mal ou très mal : 17 %
- sans opinion : 30 %

Ceci nous encourage à persévérer toujours plus. La Ville de Montpellier peut faire ce travail interactif avec les citoyens grâce à leur concours. Prenons l'exemple de la Coupe du Monde: son organisation sur la ville n'a été réussie que parce que tout le monde, des chauffeurs de la SMTU aux commerçants, en passant par les milliers de bénévoles sportifs, a mis la main à la pâte... Les résultats sont là: 79 % de nos concitoyens considèrent que l'organisation de la Coupe du Monde a "très bien" ou "assez bien" fonctionné; contre 7 % d'un avis contraire et 14 % sans opinion. 62 % de la population interrogée estime que la Coupe du Monde a été un bienfait pour la Ville, 5 % ont un avis négatif, 23 % n'y voient aucune conséquence et 10 % sont sans opinion. L'opinion des Montpelliérains est également importante, tant du point de vue des événements passés que des projets à venir. Les résultats du sondage SOFRES sont à ces deux égards, explicites.

En ce qui concerne le passé: les Montpelliérains estiment en novembre 1998 que le travail de l'équipe municipale, en liaison avec la population, est excellent ou bon à 63 %, contre 28 % qui le jugent médiocres, ou mauvais (5 %), avec 9 % de sans opinion.

Sous une autre forme, les résultats sont encore les mêmes et amplifiés. A la question "Estimez-vous qu'il y a eu des améliorations à Montpellier au cours de ces dernières années?": 71 % des personnes interrogées répondent "oui", 25 % "non" et seulement 4 % sont sans opinion.

Aussi important que soit le passé, l'avenir l'est encore plus. Les grandes opérations et actions de la Ville n'ont de sens qu'en symbiose avec les citoyens pour le compte desquels elles sont faites.

A cet égard, le grand projet de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale et Archives à Antigone est plébiscité par les Montpellié-



Odysseum: un projet très attendu des Montpelliérains

rains: 71 % le jugent très favorable ou assez favorable, contre 14 % d'un avis contraire et 13 % sans opinion.

Le grand projet "Odysseum", recueille également un large consensus: la grande patinoire districale arrive à la première place des équipements très attendus: 64 % d'opinions favorables, 24 % contre, 10 % indifférents... Le Planétarium réalisé par la ville tient la deuxième place dans le classement: 61 % d'avis favorables, 26 % contre, 13 % indifférents et sans opinion. Enfin, en troisième position, vient l'Aquarium réalisé par une société privée: 56 % d'avis favorables, 31 % contre, 13 % indifférents ou sans avis.

PRÉPARER ENSEMBLE LES GRANDS PROJETS

Enfin la population s'estime largement bien informée à 66%. Nous souhaitons que ceux qui s'estiment assez mal informés (24 %) écrivent à "Montpellier Notre Ville" pour faire connaître leur desiderata, à l'attention de Madame la Rédactrice en Chef. Mais dès à présent, il est encourageant de constater que 90 % des Montpelliérains connaissent le journal municipal "Montpellier Notre Ville" et 72 % le journal du District de Montpellier "Puissance 15". Il serait trop long dans un seul éditorial de commenter les questions sur les priorités des Montpelliérains, nous le ferons dans l'éditorial de février.

Retenons cependant que dès cette année, les impôts locaux n'augmenteront pas. Ainsi la progression depuis 2 ans a été la suivante pour la taxe d'habitation:

- 1998: - 3,5%
- 1999: 0%

Le Contrat de Sécurité sur lequel nous répondrons en février devrait également intéresser les 46 % de Montpelliérains qui mettent cette question dans leurs priorités.

Vous trouverez également dans ce numéro la présentation du budget 1999 de la Ville de Montpellier. En dehors du fait que les impôts n'augmentent pas comme on vient de le dire, les principaux points à retenir sont les suivants: - la santé financière de la ville est excellente. La ville se désendette depuis bientôt quatre ans et paie de moins en moins d'annuités pour ses emprunts. La conséquence logique en est l'augmentation rapide de l'auto-finan-

cement de la ville, ce qu'on appelle l'épargne des ménages pour les particuliers. Grâce à cet auto-investissement fort, la ville empruntera peu. Pour un investissement de 400 millions en 1999, elle empruntera au pire 50 millions, au mieux 20 millions.

L'investissement passe de 370 million en 1998 à 400 millions en 1999, participant par là-même à la création de milliers d'emplois auxquels il faut ajouter les 800 millions d'investissements du district pour le Tramway, créateur d'environ 5000 emplois dans le bâtiment.

Les dépenses de fonctionnement des services augmentent de 3,2 % avec 1 % d'emplois en 1998, ce qui représente autant de services rendus aux Montpelliérains dans tous les secteurs.

Enfin, dans un souci de justice sociale, le budget prévoit la création d'emplois à 80 % et à 60 % à destination de ceux qui veulent le temps partiel, particulièrement dans les crèches ou les haltes-gardieries, ou qui sont encore dans des emplois de vacataires dans les écoles.

En effet, celles et ceux qui travaillent dans les écoles 4 jours sur 7, à raison de sept heures par jour, soit à 60 % de temps, étaient jusqu'il y a peu dans des emplois à caractère précaire. Une nouvelle loi votée sur la proposition de M. Chevènement et Mme Aubry permet désormais de les titulariser. Cela sera fait en 1999 et concernera 232 employés municipaux. Il ne sera fait par ailleurs aucun recours au "privé" pour l'entretien des écoles contrairement à ce que tentent d'accréditer certains bruits "malintentionnés".

Montpellier et le District peuvent être fiers de l'année qui s'annonce: les impôts baissent de 28 % au District et n'augmentent pas à la Ville. Malgré cela, Montpellier et le District se désendettent, empruntent moins, investissent plus. Cela est bon en ce tournant de siècle, et prépare l'avenir.

Bonne et heureuse année 1999 à toutes les Montpelliéraines et tous les Montpelliérains, à vos familles et enfants, à tous ceux qui vous sont chers.

Georges Frêche
Député Maire de Montpellier

La perception des réalisations et des équipements municipaux par les habitants de Montpellier

LA FICHE TECHNIQUE DE LA SOFRES

- Sondage effectué pour la municipalité de Montpellier
- Date de réalisation : du 4 au 9 novembre 1998
- Echantillon de 500 personnes représentatives de la population de Montpellier, âgées de 18 ans et plus, interrogées en face à face à leur domicile par le réseau des enquêteurs de la SOFRES
- Méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage, PCS)

A l'aide de cette liste, quels sont les problèmes les plus importants à Montpellier, ceux dont la municipalité devrait s'occuper en priorité dans les prochaines années ?

		rang
La création d'emplois	51	1
La circulation	47	2
Les impôts locaux	46	3
La sécurité des habitants	46	3
Le stationnement	43	5
La propreté de la ville	36	6
Les pistes cyclables	27	7
La voirie et les trottoirs	23	8
La lutte contre le bruit	23	8
La construction de logements sociaux	21	10
La réhabilitation des quartiers anciens	18	11
L'immigration	16	12
Le traitement des ordures ménagères	15	13
L'aide sociale	15	13
La situation des personnes âgées	15	13
Les transports en commun, le tramway	15	13
Les écoles	14	17
Les crèches, les haltes-garderies	13	18
Les espaces verts	10	19
L'animation de la ville et la vie culturelle	8	20
La place des étudiants dans la ville	7	21
Les équipements sportifs	6	22
L'information municipale	3	23
Le développement du centre ludique : Odysseum	2	24
Sans opinion	0	

En matière de solidarité, quels sont les problèmes dont la municipalité devrait s'occuper en priorité ?

		rang
• L'aide aux jeunes en difficulté	57	1
• Les actions en faveur des Rmistes et des personnes défavorisées	42	2
• L'aide aux personnes âgées	36	3
• Les actions en faveur des handicapés	33	4
• La construction de logements sociaux	21	5
• La politique de la santé et de la prévention	20	6
• L'aide aux associations	14	7
• La construction de crèches et haltes-garderies	10	8
• Sans opinion	4	

Estimez-vous que la municipalité de Montpellier a accompli au cours des dernières années un travail excellent, bon, médiocre ou mauvais ?

	Rappel enquête Sofres Novembre 96	Novembre 98
Excellent	5	2
Bon	61	61
Médiocre	23	23
Mauvais	3	5
Sans opinion	08	09
	100%	100%

Pour chacun des points suivants, dites-moi si vous estimez que le bilan de la municipalité est positif ou négatif ?

	Positif	Négatif	Sans opinion	Indice de satisfaction	
• Les hôpitaux (La Peyronie, Amaud de Villeneuve, etc...)	100%	82	8	10	+74
• L'animation de la ville et la vie culturelle	100%	80	12	8	+68
• La piscine olympique	100%	76	10	14	+66
La promotion de l'image de la ville	100%	76	11	13	+65
• Le plateau piétonnier (Place de la Comédie)	100%	77	15	8	+62
• Les équipements sportifs	100%	71	14	15	+57
Le Palais des Congrès (Corum)	100%	63	14	23	+49
• La réalisation d'espaces verts et de grands parcs	100%	67	26	7	+41
• L'amélioration du Lez (Port Juvénal)	100%	56	17	27	+39
• L'information municipale	100%	60	29	11	+31
• Les loisirs pour les enfants et les adolescents	100%	53	23	24	+30
• L'aide sociale et le centre communal d'action sociale (CCAS)	100%	44	14	42	+30
• L'amélioration de l'environnement	100%	58	30	12	+28
• Les transports en commun (bus, première ligne de tramway)	100%	52	36	12	+16
• Les crèches et les haltes-garderies	100%	35	19	46	+16
• L'action en faveur du troisième âge	100%	35	20	45	+15
• La construction et la rénovation des établissements scolaires	100%	42	34	24	+8
• Le nettoyage des tags	100%	43	36	21	+7
• La construction et la réhabilitation des logements sociaux	100%	36	30	34	+6
• La propreté de la ville	100%	43	52	5	-9
• Les pistes cyclables	100%	35	52	13	-17
• Les actions en faveur de l'emploi	100%	18	54	28	-36
• La sécurité des habitants	100%	25	64	11	-39
• Le stationnement	100%	11	81	8	-70
• La circulation	100%	12	84	4	-72

Estimez-vous qu'il y a eu des améliorations à Montpellier au cours de ces dernières années ?

	Rappel enquête Sofres Novembre 1996	Novembre 98
Beaucoup d'améliorations	27	26
Assez	50	45
Peu	18	22
Pas du tout	2	3
Sans opinion	3	4
	100%	100%

En ce qui concerne l'action de la Municipalité pour les jeunes, quelles sont, selon vous, les mesures qu'il faudrait prendre ?

Réponses spontanées

• Les centres	34
Créer des centres de loisirs	12
Créer des centres de formation et d'orientation	12
Créer des centres sportifs	10
Créer des centres culturels	5
Que les Maisons Pour Tous soient plus accessibles	4
• Les quartiers difficiles	29
Des postes d'éducateurs	16
Une éducation plus stricte de la part des parents	6
La prévention	5
Des travaux d'utilité publique pour les délinquants	3
Lutter contre la drogue	2
Punir plus sévèrement les délinquants	1
• Plus d'emplois-jeunes	21
• Les prix	12
Des tarifs préférentiels pour les transports	5
Baisser le prix des activités culturelles	5
Baisser le prix des activités sportives	5
Baisser le prix de la cantine	1
Baisser le prix des logements étudiants	1
Créer des bourses pour les étudiants	1
• Plus de stages	7
Les prendre un peu plus en considération	6
Du soutien scolaire	4
Créer des pistes cyclables	1
Sans réponse	19

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

Estimez-vous que les réunions organisées dans les quartiers avec le Maire et les élus du quartier sont très utiles, assez utiles, pas très utiles ou pas utiles du tout ?

Très utiles	19	55
Assez utiles	36	
Pas très utiles	17	29
Pas utiles du tout	12	
Sans opinion	16	
	100%	

Vous-même, avez-vous assisté à une de ces réunions de quartiers ou en avez-vous entendu parler ?

• Oui, j'y ai assisté	31
• Non, je n'y ai pas assisté, mais j'en ai entendu parler	57
• Non, je n'en ai pas entendu parler	12
	100%

Voici un certain nombre d'opérations auxquelles la municipalité a participé ces dernières années. Quelles sont celles qui vous paraissent les plus utiles ?

		rang
Les nouveaux hôpitaux (La Peyronie, Amaud de Villeneuve)	69	1
La réalisation de maisons pour tous dans les quartiers	60	2
La construction de logements sociaux	46	3
Les pistes cyclables	39	4
Le Zénith	37	5
Le tramway (1ère ligne)	36	6
L'approvisionnement en eau de source par la source du Lez	34	7
La piscine olympique d'Antigone	33	8
La canalisation du Lez (Port Juvénal - contrôle des inondations)	31	9
Le Palais des Congrès (Corum)	31	9
Le Domaine de Grammont	31	9
L'aménagement de la place de la Comédie et de l'Esplanade	30	12
L'écusson piétonnier	26	13
Le stade de football de la Mosson (Mondial 98)	22	14
Le réseau de télévision câblée	14	15
Le centre ludique : Odysseum	11	16
Le Domaine Méric	11	16
Le quartier de Port-Marianne	6	18
Sans opinion	1	

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

Parmi ces manifestations culturelles organisées à Montpellier, pouvez-vous me dire quelles sont celles qui vous paraissent les plus positives ?

		rang
La Foire Internationale de Montpellier	56	1
Les spectacles du Zénith	52	2
Le Festival de Musique de Radio-France et Montpellier	43	3
Le Festival International de Danse	37	4
Le Festival du film méditerranéen	37	4
La Saison du Théâtre des Treize Vents	29	6
Les concerts de l'Orchestre Philharmonique de Montpellier	28	7
Les grands salons et congrès	27	8
L'organisation de grands spectacles de rock et de techno à Montpellier (l'Espace Grammont, Victoire 2, Boréalès)	26	9
La saison lyrique aux Opéras Comédie et Berlioz	23	10
La biennale de la Photographie	15	11
Sans opinion	7	

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

La ville construit actuellement une grande bibliothèque municipale à Antigone comprenant les archives municipales. Que pensez-vous de ce projet ? Y êtes-vous favorable, assez favorable, assez opposé, très opposé ou indifférent ?

Très favorable	30	} 71
Assez favorable	41	
Assez opposé	7	} 14
Très opposé	7	
Indifférent		13
Sans opinion		2
		100%

Comment jugez-vous l'organisation de la Coupe du Monde de football à Montpellier ?

Très bonne	37	} 79
Assez bonne	42	
Plutôt mauvaise	4	} 7
Très mauvaise	3	
Sans opinion		14
		100%

Pensez-vous que l'organisation de la Coupe du Monde de football a pour la ville des conséquences positives, négatives ou aucune conséquence ?

Positives	62	
Négatives	5	
Aucune conséquence	23	
Sans opinion	10	
		100%

Estimez-vous que l'action de la municipalité est menée en faveur du centre-ville, en faveur des nouveaux quartiers ou en faveur de l'ensemble de la ville ?

	Novembre 98	
En faveur du centre-ville	20	
En faveur des nouveaux quartiers	40	
En faveur de l'ensemble de la ville	35	
Sans opinion	5	
		100%

Avez-vous entendu parler du centre ludique Odysseum (1) ?

Oui	60	
Non	39	
Sans réponse	1	
		100%

(1) A l'issue de cette question, l'enquêteur a précisé qu'il s'agit de la zone ludique autour du nouveau multiplexe de seize salles de cinéma.

Voici maintenant différents équipements qui sont envisagés dans ce nouveau quartier. Pour chacun d'eux, pouvez-vous me dire si vous êtes très favorable, assez favorable, assez opposé, très opposé ou indifférent ?

	Une grande patinoire	Un aquarium	Un planétarium	
Très favorable	23	21	25	
Assez favorable	41	35	36	
Assez opposé	11	15	12	
Très opposé	13	16	14	
Indifférent	10	12	8	
Sans opinion	2	1	5	
		100%	100%	100%

Avez-vous le sentiment d'être bien informé sur ce qui se passe à Montpellier ? Diriez-vous que vous êtes très bien informé, assez bien informé, assez mal informé ou très mal informé ?

	Novembre 1998	
Très bien informé	10	
Assez bien informé	56	
Assez mal informé	24	
Très mal informé	8	
Sans opinion	2	
		100%

Avez-vous le sentiment d'être bien informé sur ce qui se passe à Montpellier ? Diriez-vous que vous êtes très bien informé, assez bien informé, assez mal informé ou très mal informé ?

Total	100%	66	32	2
• Sexe				
- homme		70	28	2
- femme		64	35	1
• Age				
- 18 à 24 ans		52	46	2
- 25 à 34 ans		63	36	1
- 35 à 49 ans		73	23	4
- 50 à 64 ans		70	29	1
- 65 ans et plus		73	26	1
• Profession du chef de ménage				
- commerçant, artisan, industriel*		48	48	4
- cadre, profession intellectuelle		75	25	0
- profession intermédiaire, employé		67	29	4
- ouvrier		59	41	0
- inactif, retraité		67	31	2
• Situation professionnelle de l'interviewé				
- exerce un emploi		65	32	3
- chômeur		64	36	0
- retraité		76	23	1
- autre inactif		60	38	2

• Préférence partisane			
- Gauche		71	27
dont : - Parti communiste		59	41
- Parti socialiste		74	24
- Ecologistes		67	33
- Droite		63	36
dont : - UDF		63	33
- RPR		70	30
- Front national		56	44

• Ancienneté de résidence			
- moins de 5 ans		65	34
- de 5 à 9 ans		63	37
- 10 ans et plus		67	31

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Connaissez-vous ou avez-vous entendu parler des journaux suivants ?

	Montpellier Notre ville	Puissance 15
Oui	90	72
Non	10	28
		100%

Lisez-vous régulièrement, de temps à autre, rarement ou jamais les journaux suivants ?

	Montpellier Notre ville	Puissance 15
Régulièrement	40	30
De temps à autre	30	26
Rarement	12	8
Jamais	8	9
Sans réponse, ne connaît pas le journal	10	27
		100%

Budget 1999

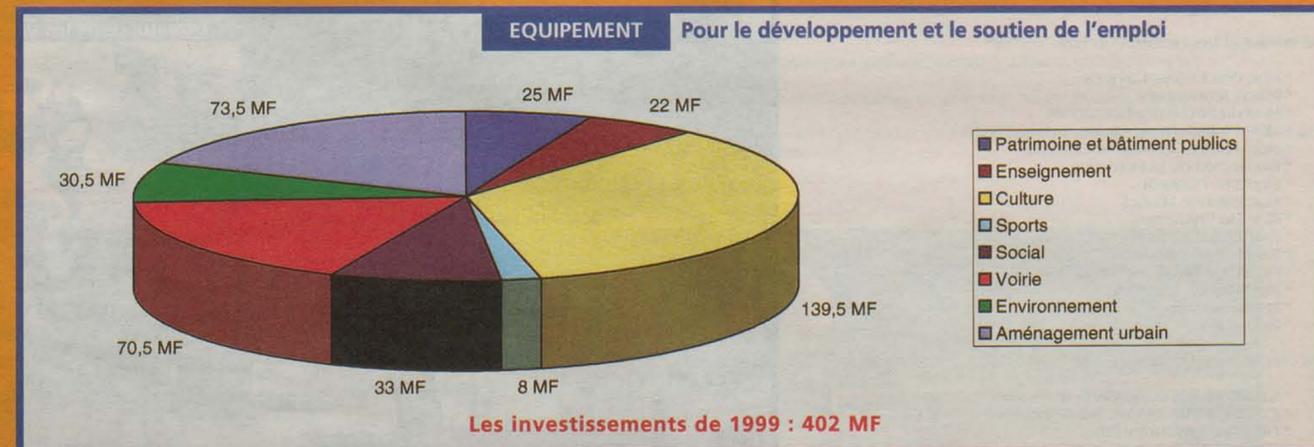
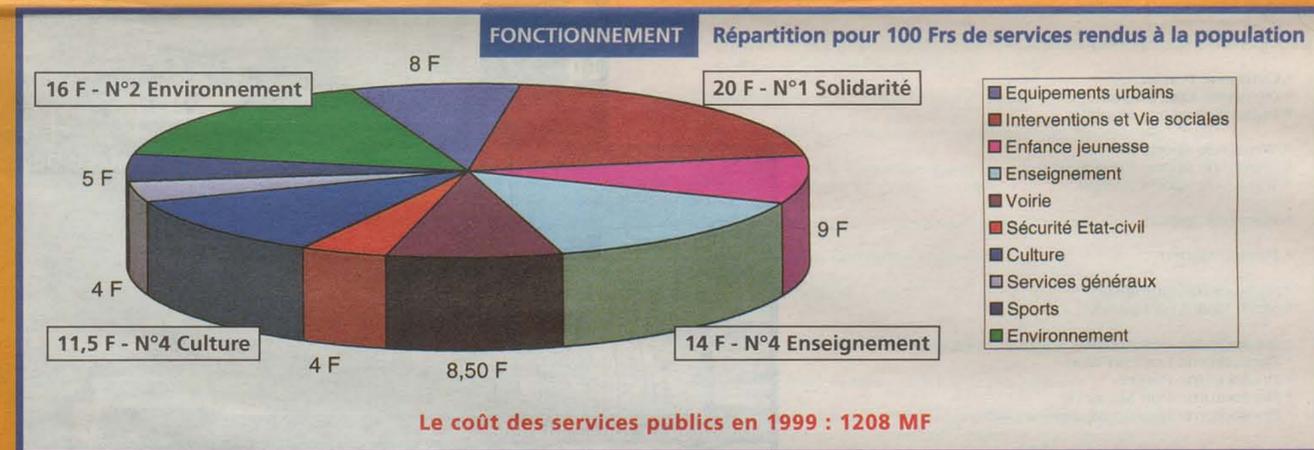


Hélène Mandroux-Colas
Adjointe au Maire,
déléguée aux Finances

En début de mandat, Georges Frêche et l'équipe municipale se sont engagés auprès de vous à ne pas augmenter les taux d'impôts au dessus de l'inflation. Cet engagement sera-t-il tenu en 2001?

Je rappellerai pour mémoire qu'en 1995, l'opposition municipale claironnait partout que nous n'y arriverions pas. En 1998, grâce au remboursement du contingent incendie par le District, nous avons diminué les quatre taux (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe professionnelle, et taxe foncière non bâtie) de 3,5%. Logiquement, cette diminution exceptionnelle, due à une recette également exceptionnelle, aurait dû être suivie en 1999 d'une augmentation de 3,5% afin qu'en 1999 nous retrouvions les taux de 1997. En décidant de ne pas augmenter les taux en 1999 par

rapport à 1998 nous permettons à nos concitoyens de conserver l'acquis de 1998. Dans le même temps, nous augmentons notre investissement de 4,1% par rapport à 1998. Ce maintien est pour notre ville prioritaire et vital car il permet de lutter contre un des fléaux de notre époque, j'ai nommé le chômage. Cette lutte demande de la part de tous une solidarité et une compréhension sans faille. Responsables devant vous, nous tenons donc nos engagements. Nous reconduirons ce 0% d'augmentation des taux en 2000 et 2001. Ainsi, sur l'ensemble des six ans de mandat, les taux d'imposition de la Ville augmenteront de 5,10% ce qui est inférieur à l'inflation qui devrait sur cette période se situer aux alentours de 7%. A la réalité des chiffres, certains veulent nous opposer parfois les réalités humaines. Les deux sont intimement liées : l'individu ne peut s'épanouir que dans un environnement culturellement et socialement solide. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 1999, dernière année de ce vingtième siècle.



402 MF de travaux d'investissements, soit une hausse de 4,1% par rapport à 1998

L'effort d'équipement est toujours une priorité en 1999, pour poursuivre la politique d'aménagement des quartiers et soutenir l'emploi, créateur de richesse fiscale.

POUR LES QUARTIERS, DES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE ET UN CADRE DE VIE HARMONIEUX

- «Montpellier au quotidien» pour un service rapide de proximité - 4 MF

Des logements sociaux de qualité construits ou rénovés - 11,6 MF (subventions d'investissement versées à l'O.P.A.C.)

Des équipements scolaires sûrs et répartis sur toute la ville

- Programme de grosses réparations de réaménagement dans les écoles et restaurants scolaires et mise des écoles aux normes de sécurité (3ème tranche) - 6,8 MF

- Groupe scolaire Montaubéro - 1,6 MF

- Groupe scolaire Les Cévennes (1ère tranche) - 1,5 MF

- Construction du restaurant scolaire La Chamberte - 2,5 MF

- Construction du restaurant scolaire Condorcet (1ère tranche) - 1,6 MF

Des Maisons pour Tous pour renforcer la solidarité

- Maison pour Tous Bagatelle (2ème tranche) - 1,5 MF

- Maison pour Tous Joseph Ricome - 3 MF

- Maison pour Tous Paul Emile Victor (Mas Vanneau) - 5 MF

Rénovation de crèches et de garderies pour un accueil de qualité - 2,1 MF

- * Agropolis
- * Blanche Neige
- * F. Dolto
- * La Galineta
- * 7 nains
- * Cléonice Pouzin
- * Edelweiss
- * S. Lagreze

Dans les quartiers, des équipements culturels proches des Montpellierains

- Médiathèque Garcia Lorca aux Prés-d'Arènes (1ère tranche) - 7 MF

- Bâtiments culturels : théâtre Jean-Vilar, bibliothèque Paul Langevin, carré St Anne - 1 MF

Des équipements sportifs pour tous

- * Gymnase Ferran
- * Gymnase Lou Clapas
- * Palais des sports Bougnol

- * Terrain de sports Bel-Air
- * Terrain de sports Croix d'Argent
- * Terrain de sports J.-Vega

* Parcours sportifs

* Piscine Maurin

- * Skate Board Grammont
- * Skate Board La Paillade

- * Boulodrome des Arceaux
- * Boulodrome Lucien-Feron
- * Boulodrome Perrier
- * Boulodrome Port Marianne
- * Boulodrome quartier Mas-de-Neuville

Enfin un cadre de vie adapté et agréable

Poursuite du programme de pistes cyclables - 2,5 MF

Des voiries et trottoirs en bon état - 9,7 MF

- * Rue des Ecoles-Laiques
- * Place Jean-Jaurès
- * Rue du Faubourg-Boutonnet
- * Voies lotissement Clotus
- * Rond Point Christophe-Colomb
- * Boulevard de la Perruque
- * Rue J.B.-Poqueclin
- * Rue Etienne-Michel
- * Rue du Printemps
- * Rue de Majorque
- * Rue Pierre-Causse
- * Route de Lavérune
- * Rue Richer-de-Belval
- * Rue des Grèzes
- * Rue du Pous de la Sers

Des carrefours plus sûrs - 1,3 MF

- * Carrefour Rimbaud/Carrieu
- * Carrefour Ravas/Rue Ste Geneviève
- * Giratoire Lavaudin/Tati
- * Carrefour Bd des sports/rue Liron

Avec la création de 35 000 emplois en 15 ans, l'installation de 1238 entreprises sur les parcs d'activités du District, Montpellier est l'une des agglomérations les plus dynamiques en matière de développement économique. Il est essentiel que cette politique de développement et de soutien à l'économie locale se poursuive et trouve sa traduction financière dans le budget 1999, comme dans les budgets précédents. C'est pourquoi l'investissement reste une priorité et les équilibres budgétaires sont définis de manière à maintenir l'effort d'équipement. D'autre part, la Ville de Montpellier assure un niveau de service de qualité que le budget confirme d'année en année. Le budget 1999 conforte cette orientation et apporte encore des éléments nouveaux dont on peut citer quelques exemples.

Des services en augmentation et mieux mis en valeur

La Bibliothèque municipale à vocation régionale ouvrira ses portes à l'automne 2000. Les moyens pour assurer son fonctionnement sont néanmoins mis en place dès 1999. En particulier, des agents seront recrutés pour préparer son ouverture dans les meilleures conditions. En 1999, le nouveau gymnase Busnel complète les installations sportives. Surtout, celles-ci vont être encore mieux utilisées, en particulier par les scolaires, grâce à l'accord réalisé avec le Département.

Des services de proximité qui améliorent la qualité de la vie

Un effort spécifique est en faveur des structures qui assurent l'animation du tissu social, notamment par l'augmentation des subventions aux troupes de théâtre et de danse particulièrement dynamiques à Montpellier. La vie des quartiers s'enrichit : La nouvelle Maison pour tous Voltaire contribue à l'animation des quartiers Gares-Méditerranée-Consuls de Mer, et simplifient dans le projet de "rue de l'Internet", c'est à dire la promotion des activités multimédias rue de la Méditerranée.

Des mesures qui renforcent la solidarité

La politique de tarification des services publics répond à la demande sociale : Des demi-tarifés pour accéder aux Maisons pour tous, musées et médiathèques sont institués en faveur des titulaires des minima sociaux (chômeurs en fin de droit, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés, allocataires parents isolés, allocataires du MI, allocataires du Fonds national de solidarité, étudiants boursiers). En prévision de l'ouverture de la Bibliothèque municipale à vocation régionale, les tarifs d'abonnement des médiathèques ont été spectaculairement réduits de 200 à 80 francs par an, et le prêt de disque sera dorénavant gratuit. Ces dispositions nouvelles s'ajoutent aux mesures déjà en vigueur dans les crèches, restaurants scolaires, et haltes-garderies pour lesquels les tarifs sont déterminés en fonction du quotient familial.

Le logement social est favorisé : les subventions d'investissement à l'Opac, pour 11,6 millions, permettent la construction de nouveaux logements et le branchement au réseau câblé.

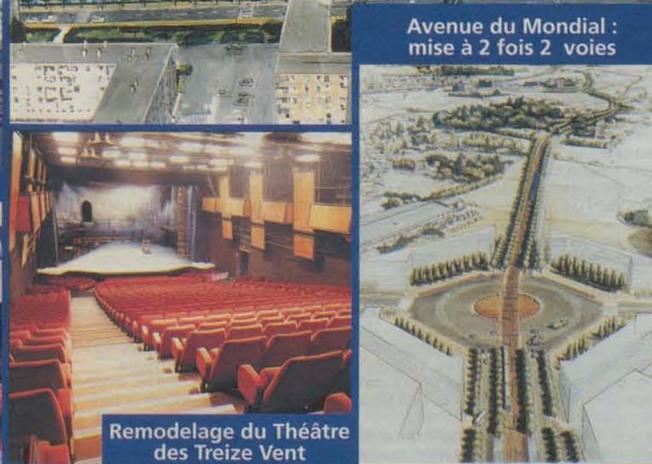
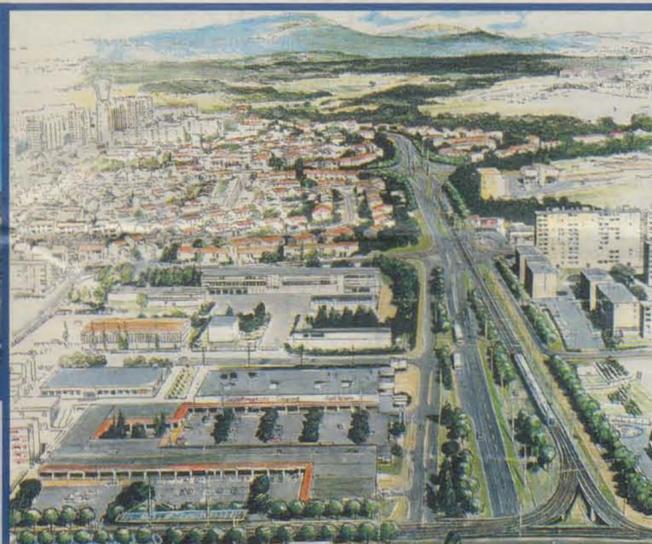
L'action de la Ville en matière de solidarité passe également par le soutien aux structures qui favorisent l'emploi.

La Mission Locale d'insertion, par exemple, participe activement à l'insertion professionnelle des jeunes grâce à des initiatives nouvelles : alphabétisation, bilan des compétences, apprentissage de la recherche d'emploi, installation d'une borne interactive permettant à chacun de s'informez sur les offres d'emplois...

De même la Ville participe au financement du Plan Local d'insertion, qui permet aux jeunes, par la mise en place de "chantiers écoles", de se trouver en situation réelle de travail.

Enfin le budget prend en compte les préoccupations des Montpellierains avec la mise en oeuvre d'un Contrat Local de Sécurité.

La Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale et Archives



Aménagement du Grand Mail à la Paillade (3ème tranche) - 1,5 MF

Des parcs et squares de proximité - 3,3 MF

- * Parc Aiguelongue
- * Parc Clémenceau
- * Parc des Beaux-Arts
- * Parc de Bagatelle
- * Petit Bois de la Colline
- * Mas de Bagnères
- * Mas de Perette
- * Square Jean-Monnet
- * Square de la Pépinière
- * Square Jouanique
- * Square des Terres Blanches
- * Square Ferdinand-de-Lesseps
- * Terrain Mas de Neuville
- * Berges de la Mosson

Poursuite du programme des aménagements au Zoo Lunaret pour la sécurité et l'agrément - 1,9 MF

POUR SUIVRE LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Réalisation de port Marianne

- Poursuite du creusement du Bassin Jacques-Coeur - 4 MF
- Acquisitions foncières et aménagement hydraulique de la Lironde - 8 MF
- Avenue du Mondial 98 (passage à 2 fois 2 voies et aménagement de la place Ernest-Granier et des allées de l'avenue Marie-de-Montpellier) - 32 MF

Réalisation Odysseum

- Aménagement hydraulique Nega Cat - 4,2 MF
- Réalisation voirie primaire ex-route de Vauguières - 8,5 MF
- Planétarium - 13 MF

Aménagement berges du Lez - 4,6 MF

Poursuite du réaménagement de l'îlot Arquebuse face au Corum autour de la future station de tramway - 1,3 MF

CREER DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS AU SERVICE DE LA POPULATION

- Travaux et équipements de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale à Antigone - 95 MF
- Remodelage du Théâtre des 13 vents à Grammont - 12 MF
- Travaux de la médiathèque Garcia-Lorca (1ère tranche) - 7 MF
- Opéra-Comédie - remplacement des fauteuils et aménagements internes - 3,2 MF
- Maison des Relations Internationales (Centre Sully) - 1,9 MF
- Réhabilitation des halles Laissac - 1,350 MF
- Halles d'Antigone - 4,5 MF

CREER OU RESTRUCTURER LES RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

Les aménagements anti-inondations se poursuivent

- Recalibrage du ruisseau du font d'Aurelle dans le cadre des travaux hydrauliques du bassin de retenue de la Colombière - 2,1 MF
- Pluvial Celleneuve - 1,2 MF

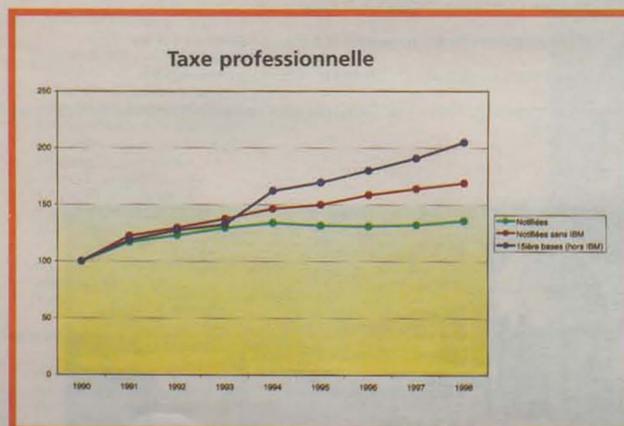
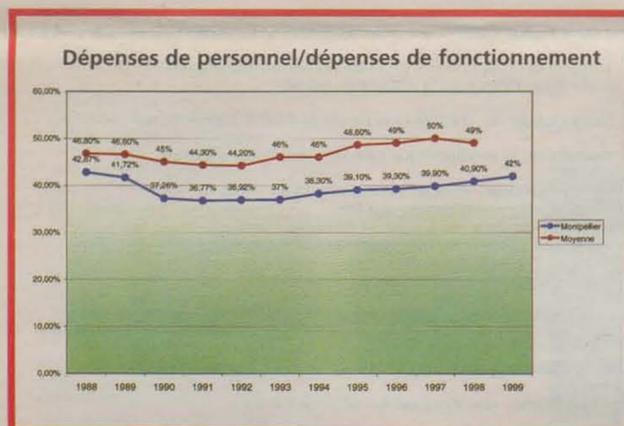
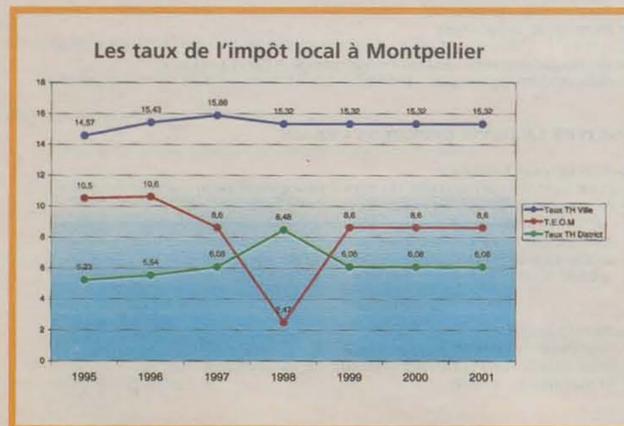
La voirie se restructure pour améliorer le trafic

- Avenue Mendès-France (passage à 2 fois 2 voies) - 11,8 MF
- Ouvrage d'art au-dessus de l'avenue Albert Einstein - 2 MF

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement représentent aussi 59,5 et 40,3 MF d'investissements.

Taux d'imposition : 0% d'augmentation en 1999

Le Conseil Municipal n'augmente pas les taux d'imposition en 1999. Cette décision n'est pas ponctuelle, ce choix sera maintenu en 2000 et 2001. Ainsi sur les 6 ans de mandat, alors que l'inflation atteindra vraisemblablement 7,2%, ces taux n'auront augmenté que de 5,10%.



En 1998, les taux d'imposition avaient diminué de 3,5% pour tenir compte du remboursement par le District du contingent incendie. Cette baisse concernait les quatre taxes, taxe d'habitation - que payent environ 50% des Montpelliérains - taxe foncière, taxe sur le foncier non bâti, taxe professionnelle. Au lieu d'augmenter ces taux afin qu'en 1999 ils redeviennent égaux à ceux de 1997, le Conseil Municipal a décidé de les maintenir au même niveau. Pour les contribuables montpelliérains, cela revient à reconduire le bénéfice de la baisse de 1998. Pour la Ville cela représente une perte de 28 millions de francs. Il faut rappeler également que la Ville va au-delà de ses obligations légales en accordant aux contribuables les plus modestes et aux familles nombreuses les abatements maximum.

Comment équilibrer un budget en acceptant une baisse de 28 millions de recettes fiscales? C'est possible grâce à la stratégie financière conduite depuis plusieurs années par la Ville, ainsi qu'en tirant parti de quelques conditions favorables.

Grâce au dynamisme économique de la Ville, les bases progressent

En 1999 Montpellier devrait bénéficier d'une augmentation des bases, fruit de son dynamisme économique. En effet, le développement de la ville, stimulé par les investissements municipaux, génère la valeur locative de nouveaux immeubles et les bases d'entreprises nouvelles ou en croissance. Ce phénomène s'était ralenti pendant quelques années à cause de la crise économique qui a pesé sur la France entière. De plus, la notable diminution de l'activité de l'usine IBM avait masqué l'évolution favorable du reste des entreprises. Les courbes ci-jointes montrent comment les bases de taxe professionnelle de l'ensemble du secteur économique, hors IBM, ont progressé depuis 1995, et l'évolution encore plus nette des quinze premières entreprises, avec une progression de 105%. Pratiquement les bases fiscales ont progressé de 3,3% pour les bases définitives en 1998, davantage que les prévisions du budget primitif correspondant.

Avec la mise en oeuvre du contrat de croissance et de solidarité du gouvernement Jospin, les dotations de l'Etat retrouvent une progression normale

Jusqu'à présent la Ville était liée par le pacte de stabilité mis en place par le gouvernement précédent, qui se traduisait chaque année par un désengagement progressif de l'Etat à l'encontre des grandes villes. Les mécanismes de solidarité mis en place par le gouvernement Jospin à travers le pacte de croissance et de solidarité mettent fin à ce mouvement. Les dotations retrouvent une évolution normale : prise en compte de la croissance, augmentation exceptionnelle de la dotation de solidarité urbaine. En définitive, les dotations sous enveloppe (429 millions en 1999) devraient connaître une augmentation d'environ 2%, alors que leur évolution était limitée à 0,5% avec le pacte de stabilité. Ce renversement de tendance constitue une avancée dans les relations entre l'Etat et les collectivités locales.

Grâce au désendettement, la Ville dispose d'une marge financière importante : 22 millions de francs

La rigueur de la gestion a permis de dégager des marges financières autorisant le désendettement de la Ville par le remboursement anticipé d'emprunts et la limitation du recours aux emprunts en 1998. Cette stratégie de désendettement menée par la Ville depuis plusieurs années porte ses fruits : la ville dégage, cette année, 22 millions. En 1999, la baisse de l'annuité, c'est à dire les intérêts plus le capital, est supérieure à 8%. Précisons que cette annuité baisse au niveau des deux composants : des intérêts qui passent de 104 millions à 85 millions, et du capital qui passent de 150 à 147 millions. L'encours de la dette a baissé de 196 millions en 1997 et devrait encore baisser de plus de 200 millions en 1998.

Un service public de qualité et une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement des services et des équipements

L'augmentation du budget des services correspond à l'inflation, à l'amélioration de la qualité des services existants, et à la création de nouveaux services. Les subventions aux associations sont maintenues dans leur ensemble, avec un effort spécifique réalisé en faveur des structures culturelles qui assurent l'animation du tissu social. Des mesures sont prises également qui renforcent la solidarité :
 • subvention d'investissement à l'OPAC permettant la construction de nouveaux logements et le câblage au réseau de télé-surveillance
 • soutien aux structures qui favorisent l'emploi
 • une politique de tarification adaptée à la demande sociale : institution de tarifs sociaux pour favoriser l'accès à la culture (musée, médiathèques, maisons pour tous). Ces mesures s'ajoutent aux mesures déjà en vigueur dans les crèches, restaurants scolaires et haltes-gardiennes.
 • Enfin le budget prend en compte les préoccupations des Montpelliérains avec la mise en oeuvre d'un Contrat Local de Sécurité



l'annexe de l'assainissement pour l'exercice 1998.

- Articles L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et R122-7 du Code des communes - Décisions prises depuis la dernière séance publique du Conseil Municipal - communication.
- Informations de M. le Député-Maire.
- Election d'un adjoint au Maire, faisant suite à la démission de Patrick Geneste : Mme d'Abunto.
- Vœu pour la localisation d'un nouveau lycée pour l'agglomération de Montpellier.
- Election du représentant du Conseil Municipal à la commission Consultative Economique de l'Aéroport de Montpellier Méditerranée : B. Michel.
- Représentant du Conseil Municipal au conseil d'administration de l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement : L. Pouget.
- Représentant du Conseil Municipal au conseil d'établissement du centre médical de l'Enfance Fontcaudé : D. Parent.
- Remplacement de M. André Vezinhet au sein de la commission municipale n°1 : Finances, Informatique, Personnel Municipal : M. Guibal.
- Remplacement de M. Geneste au sein de la commission municipale n°10 : université, Recherche et Innovation : A. Peyre.
- Représentant du conseil municipal au sein de la commission Extramunicipale d'Urbanisme : F. d'Abunto.
- Représentant de la Ville au Conseil de District de l'Agglomération de Montpellier : F. d'Abunto.
- Représentant du conseil municipal au conseil d'administration du Pôle Européen universitaire : P. Peyre.
- Représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la société d'Economie Mixte centre Européen d'Entreprises et d'Innovation Cap Alpha : P. Peyre.
- Représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la société d'Economie Mixte de la Foire Internationale de Montpellier (SEMFIM) : F. d'Abunto / B. Fabre.
- Représentant du conseil municipal au conseil d'administration et de l'Assemblée Générale de la société d'Economie Mixte du Marché d'Intérêt National de Montpellier : F. d'Abunto.
- Représentant du conseil municipal au Conseil des Etudes et de la vie universitaire de l'Université Montpellier II (USTL) : P. Peyre (suppléant).
- Représentants de la Ville au conseil d'administration et assemblée générale de l'Association Méditerranée : G. Deloncle, M. Levita, H. Talvat, P. Peyre.
- Représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'Office du Tourisme de la Région de Montpellier.
- Convention Ville/Etat (Ministère de l'Intérieur)/ Association des Résidences Internationales de Montpellier Méditerranée Technopole (ARI) pour la mise à disposition de la Résidence Monge (Hauts de la Paillade), pour l'hébergement des appelés du contingent effectuant leur service actif dans la police nationale.
- Projet arrêtant les dispositions du POS révisé de la commune de Juvignac à appliquer par anticipation.
- Echange foncier Ville/Madame Crassous Epouse Meiners, copropriété 13, rue de l'Arquebuse (BZ 250, Lot 2) copropriété 20, rue Fargès (EW 292, Lois 9 et 13).
- Déclassement du domaine public communal route de Vauguières section: rue de la Cavalcade - rue des Cauquillous et chemin rural cession à la société d'Equipement de la Région Montpellieraine.
- Relogement du conseil des prud'hommes - réaménagement et mise en valeur de

l'hôtel Richer de Belleval situé place de la Canourgue.

24.- Projet d'implantation d'un équipement public d'animation à vocation socioculturelle dans l'Ecusson.

25.- Halles d'Antigone - Désignation du cabinet Piteau, lauréat du concours de maîtrise d'œuvre.

26.- Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°833.710.2.6 entre OTH et la Ville de Montpellier.

27.- Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°833.711.2.6 entre SIEE et la Ville de Montpellier pour l'aménagement hydraulique de la transparence Lez-Lironde.

28.- Demande de subventions pour la Mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale sur les copropriétés des Cévennes I et du Grand Mail de la Paillade.

29.- ZAC Blaise Pascal - Agrément de candidature du Groupe Ellul (lot n°2).

30.- Affaire retirée.

31.- ZAC Garosud - Agrément de candidature de V3J Promotion pour le compte d'EDF/GDF sur le lot 43 bis.

32.- ZAC Port Marianne-Jacques Cœur / vente de terrains à la société d'Equipement de la Région de Montpellier.

33.- ZAC Port Marianne - Portes de la Méditerranée - désignation de la société SOGELERG SUD-EST, maître d'œuvre pour la réalisation d'une voie nouvelle et de ses espaces verts publics en bordure ouest de la ZAC.

34.- Avenant n°2 au mandat de négociation foncière concernant la zone d'aménagement différé Malbosq.

35.- Convention de coopération Culturelle Département de l'Hérault/Ville de Montpellier dans le cadre de la construction de la future Bibliothèque Municipale à vocation Régionale et Archives de Montpellier.

36.- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre de rénovation du Théâtre des Treize Vents à Grammont.

37.- Décision modificative n°4 au budget général et budget

annexe de l'assainissement pour l'exercice 1998.

38.- Côtes irrécouvrables 1998

39.- Exercice 1999 - Budget primitif de la ville de Montpellier pour 1999 Budget Général et Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement;

40.- Informations sur l'exécution des marchés.

41.- Attributions de subventions.

42.- Avenant n°11 à la convention d'affermage du Corum du 29 juillet 1988.

43.- Prorogation d'un an de la convention liant la Ville à la SERM pour la gestion de la Maison du Travail et des Syndicats - avenant n°1.

44.- 54.- Garanties de la Ville à l'OPAC pour: l'aménagement d'un garage et d'archives rue de Leyde à la Paillade ; la construction de logements à la résidence "Les Maisons du val"; la construction et réhabilitation de logements rue de l'Agathois; la réhabilitation de logements rue de Saragosse.

45.- Annulation de la garantie d'emprunt de la ville à la SA d'HLM Le Nouveau Logis Méditerranéen.

46.- Garantie de la ville à la SA d'HLM Le Nouveau Logis Méditerranéen pour la réalisation d'une résidence pour étudiants sur la ZAC de Richier.

47.- 75.- Tarifs 1999 : photocopies de documents administratifs effectués à la demande des administrés; concessions et prestations dans les cimetières; affaires commerciales; archives municipales; Musée Fabre; direction informatique et graphique; occupation du domaine public; communication de la liste électorale; accueil dans les services enfance; station de compostage de déchets verts de Grammont; désinfection, dératissage, désinsectisation; carte été Jeunes; maison des rapatriés; parc de Lunaret, ferme pour enfants, centre de loisirs sans hébergement ; fourniture de plans et de données géographiques ou alphanumériques issus du système d'informations géographiques, sans droit de reproduction avec droit d'usage interne; location de matériel et de salles municipales au service réceptions-protocole; restaurants scolaires (repas

adultes et associations; installations sportives.

76.- Répartition des postes de secrétariat des groupes délégués.

77.- Attribution de subventions pour l'opération "Les Commerciales de Montpellier".

78.- Attribution de subventions 98 à des associations sportives.

79.- Conventionnement de l'association "Fabulos Drolles" pour le centre de loisirs Calmette et extension de la convention du centre de loisirs primaire de la Maison pour tous Escoutaire.

80.- Convention Ville/District: valorisation, traitement et élimination des déchets ménagers.

81.- Appel d'offres ouvert de "marchés à commande pour travaux neufs" au service eau assainissement.

82.- Convention Ville de Montpellier/France Telecom Mobiles pour l'installation d'un relais Itineris sur le Corum;

83.- Dénomination de la voie: "Allée Adamantios Korais" aux Hauts de Massane;

84.- Subventions aux associations ayant participé à la réalisation de projets d'actions culturelles.

85.- Modifications des représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'Etablissements Scolaires.

86.- Demande de subventions et appel d'offres pour la construction d'un restaurant scolaire à l'école la Chamberle, et le réaménagement de ses abords.

87.- Demande de subventions et appel d'offres pour la construction d'un restaurant scolaire et de sanitaires à l'école élémentaire Condorcet.

88.- Demandes de subventions pour le boisement forestier de Lunaret-Montmaur et du lac des Garrigues.

89-90.- Subvention aux Associations : "Solidarité avec les Femmes Algériennes", "Association les Tritons".

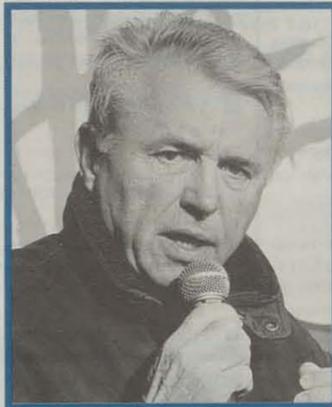
91.- Participation Ville de Montpellier aux opérations "Ville Vie Vacances 1998".

Contrat local de sécurité

Le Temps de la Concertation

La sécurité est le premier droit du citoyen, le socle nécessaire à l'exercice de toutes les libertés, individuelles ou collectives. C'est la première mission de l'Etat. L'idée du Contrat Local de Sécurité, lancée en 1997 au colloque de Villepinte, reflétait la volonté du gouvernement de prendre à bras le corps le problème de la sécurité en posant les bases d'une nouvelle politique donnant la priorité au local et au partenariat.

Au vu de cette démarche, la Ville de Montpellier a décidé de s'engager aux côtés des autres partenaires concernés, la police nationale, la justice, l'éducation nationale, les collectivités, les associations partenaires, afin de faciliter la coordination des actions et des moyens dont dépend la réussite de la lutte contre l'insécurité. Si la sécurité reste l'affaire de la Police Nationale et



Christian Bouillé

de la gendarmerie, le Maire ne disposant pas des pouvoirs nécessaires pour se substituer à l'Etat, la Ville de Montpellier a mis en place depuis plusieurs années une action de prévention très importante : 200 éducateurs Place aux Sports dans les quartiers, les services du Centre Communal d'Action Sociale, les Maisons Pour Tous, le Centre Communal de Prévention de la Délinquance... Sans oublier le travail considérable des associations qui en relation avec le CCAS ou le Département, oeuvrent en profondeur pour construire une ville où chacun puisse vivre librement et sans contrainte...

de Montpellier a donc souhaité ouvrir le champ le plus large aux artisans du débat, en lançant, le 2 décembre dernier, une série de concertations auprès des associations concernées, et en y associant également l'ensemble de la population. Deux réunions publiques sont prévues les 15 et 29 janvier (voir encadré). Le questionnaire publié dans Montpellier Notre Ville du mois de décembre a déjà reçu près de 3000 réponses. Il reste que malgré tout le travail entrepris, une société ne peut fonctionner sans l'adhésion et le respect de chacun à ses règles. L'action à conduire doit passer alors par la définition des conditions d'interventions des forces de sécurité et par la dissuasion. Ensemble et tout au long des réunions qui vous sont proposées, poursuivons le dialogue et la concertation pour répondre de manière plus efficace et plus visible au problème de la sécurité : le premier de nos droits.

Christian Bouillé
Conseiller Général
Conseiller Municipal
Délégué au Contrat Local de Sécurité

Le Contrat Local de Sécurité est l'occasion de produire la sécurité pour chacun d'entre nous. Il est sous-tendu par trois principes fondamentaux : la prévention, la proximité et le partenariat. Le Maire

Pourquoi un contrat Local de sécurité ?

L'idée du Contrat Local de Sécurité a été lancée par Jean-Pierre Chevènement, en 1997, au colloque de Villepinte. Son objectif est d'organiser un partenariat actif et permanent avec tous ceux qui, au plan local, peuvent apporter une contribution à la sécurité, notamment les maires et les acteurs de la vie sociale, dans le cadre le plus approprié pour que les conditions de la lutte contre la délinquance soient adaptées à la variété des situations rencontrées.

Qui le signe ?

Le Contrat Local de Sécurité est signé par le préfet, et à Paris, par le préfet de police, le procureur de la République et le maire de la municipalité concernée. A Montpellier le recteur d'académie et le président du conseil général ont été invités à le signer également.

Comment est-il élaboré ?

L'élaboration d'un contrat Local de sécurité se fait selon une démarche méthodologique très précise, en 3 étapes :
- préparation et négociation
- détermination d'un territoire
- établissement d'un diagnostic local de sécurité

1) La négociation : il s'agit d'une concertation conduite par le Préfet et le Maire, à laquelle sont associés tous les services de l'Etat, des collectivités, mais aussi les associations, les sociétés de transport en commun, les bailleurs sociaux, la population...

2) Le territoire : En fonction de la taille



de la commune, un contrat peut être élaboré à l'échelle globale d'une ville, ou à l'échelle d'un quartier déterminé, voire pour un problème déterminé (les réseaux de transport en commun...)
3) Le diagnostic local de sécurité : il porte sur un constat de la situation en termes de délinquance, sur une évaluation du sentiment d'insécurité et sur une analyse sur l'adaptation des réponses apportées par les pouvoirs publics à la situation locale. Il doit permettre de différencier les zones selon l'acuité de la délinquance, et de préparer le plan d'actions concernées

Que contient-il ?

Le but à atteindre est double : faire diminuer la délinquance et faire reculer le sentiment d'insécurité. Pour cela le contrat Local de sécurité fixe une défini-

tion précise des priorités et des objectifs à atteindre, ainsi qu'un plan d'action comportant les mesures à mettre en oeuvre, un calendrier et des outils de suivi, une déclinaison des moyens engagés par chacun des partenaires. Les actions à entreprendre doivent comporter deux volets : la prévention de la délinquance en privilégiant les actions innovantes et coordonnées (objectifs possibles : apprentissage de la citoyenneté, prévention des toxicomanies, des violences urbaines, de la violence en milieu scolaire, aide aux adultes dans leurs fonctions d'autorité et d'éducation, prévention de la récidive, aide aux victimes, médiation pénale); les conditions d'intervention de la police et de la gendarmerie (objectifs relatifs à la présence des forces de

l'ordre, à l'accueil dans les services, au recueil et suivi des plaintes...). Le C.L.S. est aussi le cadre des actions concertées entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire pour favoriser la continuité des actions entre la police et la justice. La mise en place de groupes de traitement local de la délinquance est encouragée.

De quels moyens dispose-t-on ?

Dans le cadre du C.L.S., chaque partenaire apporte ses moyens propres : les services des collectivités locales (polices municipales, mais aussi l'ensemble des moyens d'action sociale), les services de surveillance ou de sécurité des entreprises de transport public, éventuellement des bailleurs sociaux, les services de l'autorité judiciaire, traditionnels, ou nouveaux comme les maisons de justice et du droit, les forces de police et de gendarmerie...

Le C.L.S. doit permettre de mieux coordonner les actions de ces services et de les adapter aux situations locales. Des moyens supplémentaires sont apportés par l'Etat grâce au programme de création de 35.000 emplois de proximité : 20.000 adjoints de sécurité placés auprès de la Police Nationale, 15.000 agents locaux de médiation sociale proposés aux collectivités locales. Il faut y ajouter les emplois jeunes créés sous l'égide d'autres ministères et qui concourent également au rétablissement du sentiment de sécurité : aides-éducateurs de l'Education nationale, agents de médiation pénale, par exemple...

de sécurité

Audit diagnostic et contrat local de sécurité : vers un schéma directeur de prévention

Pour toutes les collectivités territoriales qui ont déjà signé un contrat local de sécurité (C.L.S.) se posent inévitablement plusieurs questions : comment le traduire en actions concrètes ? Comment en évaluer les effets ? Créé en 1990 dans le cadre du groupe Worms, le cabinet Espace Risk Management (E.R.M.) dirigé par Claude-Jean Calvet, intervient en qualité d'expert et de consultant dans le cadre strict des missions d'assistance au maître d'ouvrage concernant la sûreté et la sécurité et dans le droit fil de la circulaire du 28 octobre instaurant les C.L.S.

La méthode mise en place à l'intention des collectivités territoriales est fondée sur un audit diagnostic permettant d'élaborer des orientations à court et moyen termes puis un schéma directeur de prévention comprenant un plan d'actions à 3 ou 4 ans. En effet, si les crimes et délits sont facilement identifiables (près de trois millions et demi en 1997 sur le territoire français, avec un taux d'éclaircissement de 29,47 %), d'autres formes de comportement, non comptabilisées par les statistiques car n'ayant pas fait l'objet d'un dépôt de plainte, apparaissent dans la plupart des villes : les incivilités.

A ces infractions s'ajoutent la précarité, les diverses peurs, instaurant et confortant le sentiment d'insécurité, un sentiment hautement subjectif. C'est pourquoi le développement d'une politique de prévention au niveau local et d'une police de proximité avec l'ensemble des partenaires institutionnels est une priorité pour le Gouvernement. Le contrat local de sécurité lancé il



Claude-Jean Calvet

y a un an constitue l'outil principal de cette politique. Il contient une définition précise des priorités et objectifs à atteindre, un plan d'actions et une déclinaison des moyens engagés par chacun des partenaires. Le but à atteindre est double : faire diminuer la délinquance et faire reculer le sentiment d'insécurité. Au début du mois de novembre 1998, on pouvait recenser 140 C.L.S. signés et quelques 460 en cours d'élaboration.

Dans ce contexte le schéma directeur est une méthode qui permet de structurer les réponses à apporter pour contribuer au mieux vivre dans la ville, les cités, les quartiers "sensibles". Cette démarche innovante permet au maire de "prendre la main", en anticipant et en réduisant les risques ou les situations d'insécurité. Et cela sans le recours à une politique sécuritaire stricto sensu, mais sans angélisme non plus.

Près de 40 municipalités ont déjà fait appel aux services d'E.R.M. pour leur C.L.S. et une dizaine ont engagé le schéma directeur de prévention sûreté-sécurité.

Dans un premier temps, l'audit dia-

gnostic mesure l'insécurité urbaine réelle à partir des données statistiques sur 5 ans et évalue le sentiment d'insécurité en recueillant l'appréciation des citoyens et des référents sociaux (associations, bailleurs sociaux, établissements scolaires etc...). Durant cette phase, tous les aspects de la politique locale sont examinés : moyens techniques et humains, approches de la toxicomanie et de l'alcoolisme, études des flux urbains, liaisons avec la justice (Parquets, magistrats spécialisés)... E.R.M. est alors en mesure de présenter à l'équipe municipale des orientations de solutions à court et moyen termes et de proposer un plan d'actions comprenant un volet budgétaire. A ce stade, la mise-en-place d'un "observatoire des faits et des causes" doté de 300 capteurs est souvent proposée.

Seconde étape : le schéma directeur de prévention sûreté-sécurité qui permet de traduire ces propositions et le C.L.S. en actions concrètes sur le terrain. Cela peut aller de la mise en place d'un comité directeur de prévention à l'étude de l'incidence sur la politique sociale, l'urbanisme et les intervenants urbains, en passant par la création d'une cellule de crise, d'un plan de formation des partenaires ou encore la création du poste de "Risk manager urbain". C'est à l'originalité de la démarche du cabinet E.R.M. : l'organisation d'un dispositif précis de sécurité publique, qui structure parfaitement l'action municipale et des partenaires locaux, non de manière théorique, mais avec le pragmatisme que confère la fréquentation du terrain.

ETAT DES LIEUX

(Chiffres communiqués par le Directeur Départemental de la Sécurité Publique)

• Faits constatés

Malgré la baisse sensible des faits constatés (32.000 en 1993 - 27.000 en 1997), Montpellier conserve un taux moyen pour mille habitants de 128,2, soit le double de la moyenne nationale (60 faits pour mille habitants). Caractéristique d'une ville méditerranéenne, la recrudescence des faits de délinquance s'établit pendant la période juin-juillet-août...)

• Répartition des crimes et délits sur Montpellier

Les crimes et délits contre personne représentent 4% des faits constatés sur la ville, alors que les atteintes aux biens représentent 75% des faits. L'évolution de la part des mineurs dans les mises en cause atteint les 20% des chiffres enregistrés...

• Visages de la délinquance

62,20% des faits constatés sur la ville concernent la délinquance de voie publique. En 1997, 16800 faits ont été enregistrés :
- vols à la roulotte : 35 %
- cambriolages : 25 %
- dégradations : 16 %
- vols de véhicules et deux roues : 17 %
- vols d'accessoires : 3 %
- vols avec violence : 4 %

• Les Tags

Parmi les points de sensibilité qui créent sur Montpellier le sentiment d'insécurité, les problèmes liés à la drogue, la mendicité agressive, les attroupements, le tapage nocturne... les tags et la dégradation du patrimoine exaspèrent de plus en plus de Montpelliérains. Univoquement sur le périmètre du centre historique, il faut savoir que les services municipaux assurent plus de 4840 points de passage pour le nettoyage des tags. Le budget de la ville pour le détagage du territoire urbain est de 3,5 MF.



• La Police

Malgré tout le travail effectué, avec 1 policier pour 437 habitants, l'effectif de la Police Nationale reste insuffisant au regard de villes de taille équivalente, après Bordeaux (1/168), Roubaix (1/229), Tours (1/326), Toulouse (1/352), Saint-Etienne (1/418) comparées dans le diagnostic. L'effectif de la Police Municipale est constitué de 78 agents. La mise en réseau de moyens de la police nationale et de la police municipale pourrait permettre une présence renforcée sur le terrain, à des heures et sur des territoires adaptés aux besoins des citoyens, contribuant ainsi à l'élaboration de proximité.

• Les moyens de la Justice

De la collaboration avec les autorités judiciaires dépend bien entendu l'efficacité du processus entamé avec le contrat Local de Sécurité. A Montpellier l'effectif judiciaire est représenté par 34 Magistrats du Siège et 10 Magistrats du Parquet...



Concertation avec les Montpelliérains

Dans le cadre de la préparation du contrat Local de sécurité, tous les montpelliérains sont invités à deux réunions de concertation au mois de janvier 1999 :

Vendredi 15 janvier 99 à 18h
à la salle des Rencontres
pour les habitants des cantons 1, 2, 3, 4, 5 et 6

Vendredi 29 janvier 99 à 18h
à la Maison pour Tous Léo Lagrange
pour les habitants des cantons 7, 8, 9 et 10

Auparavant les montpelliérains ont été invités à participer à cette réflexion sur la sécurité en répondant au questionnaire publié dans le numéro de Montpellier Notre Ville du mois de décembre 98 et qui devait servir à l'audit-diagnostic réalisé par la société E.R.M. une journée débat était également or-

ganisée au corum le vendredi 4 décembre, par les experts du cabinet Espace Risk Management (E.R.M.). Animée par Nicole Le Guennec et Sophie Body-Gendrot, co-auteurs d'un rapport sur les violences urbaines rendu au ministre de l'Intérieur. Cette première rencontre nationale sur l'après C.L.S. s'est déroulée en présence de Georges Frêche, et de 150 maires de villes françaises venus découvrir ensemble le schéma directeur de prévention sûreté-sécurité élaboré par E.R.M. Deux réunions spéciales de la commission Montpellier au Quotidien ont également été organisées les 2 et 16 décembre. La Ville de Montpellier avait invité à cette réunion de concertation les représentants des associations et comités de quartier, des chambres consulaires, de l'Union Patronale de Montpellier, de la FNAM, de la CAPEB, du CCAS, des offices HLM, de la SMTU...

CIRCULATION DES CYCLES DANS LA ZONE PIÉTONNE

Par arrêté municipal 98 n°194 RT STRTEP du 13 novembre 98, l'usage des deux roues à moteur ainsi que des skate-boards et des rollers est interdit dans la zone piétonne. Seuls les cycles sont autorisés à circuler dans cette zone à une vitesse n'excédant pas les 10 km/h et en laissant la priorité aux piétons. Ils doivent stationner uniquement dans les parcs à vélos réservés à leur usage.

TAXE DE SÉJOUR DE LA VILLE DE MONTPELLIER

Par délibération du Conseil Municipal du 25 juillet 1989, il a été institué sur le territoire de la Commune de Montpellier, à compter du 1er janvier 1990, une taxe de séjour forfaitaire. Sont redevables de cette taxe les propriétaires qui hébergent à titre onéreux des personnes non domiciliées à Montpellier ou non passibles de la taxe d'habitation dans la Commune. Les dispositions de l'article 58 de la Loi du 5 janvier 1988 et son décret d'application du 8 mai 1988 font obligation aux redevables de faire une déclaration en Mairie. Sur cette déclaration doivent figurer, obligatoirement :

- la nature de l'hébergement (meublé ou assimilé),
 - la période d'ouverture ou de mise en location de date à date,
 - la capacité d'accueil pour 1999 (nombre de personnes susceptibles d'être hébergées).
- Cette déclaration doit parvenir en Mairie avant le 31 décembre 1998. Celle-ci est à retirer auprès de la Direction des Finances, Service Opérations Financières, Mairie de Montpellier, 1 place Francis Ponge - 34064 Montpellier Cedex 2, où tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus.

JOURNÉE MONDIALE DES LÉPREUX

En 1954, Raoul Follereau crée la première Journée Mondiale des Lépreux pour «obtenir que les malades de la lèpre soient soignés comme tous les autres malades, et guérir les biensportants de la peur absurde et parfois criminelle qu'ils ont de cette maladie et de ceux qui en sont atteints». Le 31 janvier 1999, la 46ème Journée Mondiale des Lépreux sera un succès, une nouvelle journée de générosité. Association Française Raoul Follereau 31, rue Dantzig - BP 79 75722 Paris Cédex 15

Association Sports Loisirs Jeunes Croix d'Argent Montpellier

Créé en 1967, le club de volley-ball de la Croix d'Argent est devenu en une trentaine d'années une des références du volley-ball montpelliérain. Rejoindre «La Croix» comme disent certains, c'est entrer dans une deuxième famille, le club ayant toujours appuyé son développement sur une double stratégie : former des joueurs de qualité, tout en se rapprochant de la cité, du quartier, en accep-



Autour de Michel Laget, président, les dirigeants et bénévoles du club

tant les demandes de tous les adhérents sans aucune sélection. Le club compte à l'heure actuelle près de 200 licenciés dont 130 ont moins de 20 ans. Ces jeunes, issus du quartier, ont représenté la ville et leur quartier en coupe et championnat de

France, en Nationale II pour les Filles et Nationales III pour les garçons. Aujourd'hui c'est une vingtaine de dirigeants bénévoles et un emploi jeune, Pascal Miralles, coordinateur des projets, qui contribuent à porter le club dans un esprit

de solidarité, de responsabilité et de convivialité. Engagé dans 18 équipes, le club s'entraîne au gymnase Alain Colas et dispose de créneaux au gymnase Gambardella. La politique sociale et sportive menée, s'organise autour de différentes activités : interventions en milieu scolaire, stages Place aux Sports, tournois sur herbe (organisés en mai, ils réunissent 300 joueurs venant de toutes les régions de France), école de volley du mercredi... autant d'initiatives qui font aujourd'hui de la Croix d'Argent, présidée par Michel Laget, avec le concours de Jean-Pierre Meljeac et Paul Paulet, un club populaire, de masse, de haut niveau, proche de la cité...

Association Sports Loisirs Jeunes Croix d'Argent Montpellier
Michel Laget : domicile 04 67 42 57 76

Les 85 ans du Stade Lunaret

C'est au Gymnase des Beaux Arts, le 30 octobre dernier, que le Stade Lunaret a célébré son 85ème anniversaire. Gérard Fambouena, le président du club, avait rassemblé la "grande famille" des licenciés, des bénévoles, pour rendre hommage à tous ceux, qui à un moment de son histoire, ont contribué à porter la flamme sportive d'un des plus anciens clubs de la ville (créé en 1913). Après avoir remercié la Municipalité, l'OMS, le

Conseil Général pour les moyens accordés, Gérard Fambouena a tenu à souligner le rôle social important à jouer auprès des jeunes. Les relations étroites entretenues avec la Maison Pour Tous du quartier de l'Aiguelongue ont permis de toucher de nombreux jeunes. Un trophée a été remis à chacun d'entre eux. Un hommage spécial a également été rendu à deux figures disparues, Albert Valente et Bernard Fresnay, en présence de leurs épouses. Gérard

Fambouena a également tenu à honorer Michel Lanfumé, figure emblématique et président d'honneur du club, ainsi que son épouse. L'anniversaire du club était également l'occasion d'un jumelage, entre le Stade Lunaret et l'Entente



30 octobre dernier : Gérard Fambouena, président, avait rassemblé la grande famille du sport pour fêter les 85 ans du stade Lunaret

Sportive de St-Ignans-St Marc-Cardeilhac-Laroque...

Stade Lunaret Nord Montpellier
23, rue Lakanal
Tél : 04 67 72 59 50



Mme Valente, Mme Fresnay et les enfants du club

MUC Canoë-Kayak

Les résultats de haut niveau de la saison 1998, ne doivent pas faire oublier l'ensemble des activités du club qui se déroulent à partir de la base nautique de Lavalette-Agropolis : Compétition slalom de Haut Niveau en N1, N2, Régional, Départemental, Kayak Polo en N1 pour les féminines et N2 masculins. L'école de pagaie est ouverte pour les plus jeunes, à partir de 8 ans. Une seule condition, savoir nager. Le club s'ouvre aussi à une pratique de loisir-tourisme pour les adultes, tous niveaux, toutes rivières et organise des randonnées. Des activités Place aux Sports à Lavalette et à Brissac et Ganges sont organisées pen-

dant les vacances scolaires, accessibles à tous les jeunes à partir de 10 ans. Le club propose aussi un accueil de groupes toute l'année à Lavalette Agropolis (notamment pour les scolaires) et à Brissac de Mai à Octobre (Centre de vacances ou de loisirs, Maisons Pour Tous, etc...) L'encadrement est assuré par un personnel qualifié breveté d'Etat. Le MUC est un établissement déclaré et agréé Jeunesse et Sports...

MUC Canoë-Kayak
Base Municipale de Lavalette-Agropolis
1076, rue JF Breton - 34090 Montpellier
Tél : 04 67 61 19 19



Les élèves de l'école Salamaneque et leur institutrice arrivent à la Salle Louis Feuillade.



"Follia" une nouvelle chorégraphie de Sylvie Deluz



Les corps bleus, tels des sculptures mouvantes se mêlent à l'ocre du papier. On entre dans ce premier plaisir de la couleur, du froissement, du chuchotement amoureux. Peu à peu le silence pur de la danse dessine une trame plus grave. En suspens au dessus des danseurs, le chant de Vivaldi trace comme une longue blessure hors du temps, dans laquelle les corps se glissent avec humilité, longeant cette crête aiguë de la douleur. Nos racines sont peut-être là, du côté de Venise et de ce chant séculaire, mais la vie immédiate balaise notre Venise d'un souffle, nous parle de tout et de rien, nous encombre, nous sature, nous jette à la rue, versant New-York. Où sommes nous d'heures en heures ?

Sylvie Deluz en créant "Follia" donne une fois de plus toute la mesure de son écriture chorégraphique tout à fait personnelle, imprégnée de sensibilité. Plutôt qu'une performance, Sylvie Deluz recherche un engagement intime de ses danseurs tout en intégrant l'expérience et les capacités de chacun. A découvrir, à savourer au théâtre Isleon en janvier.

15 Janvier - 21h
Théâtre Isleon - 18, rue Fouques
tél : 04 67 58 38 15

A la Paillade, la salle Louis Feuillade a accueilli 4653 enfants en 3 mois.

Vous allez voir Derzou Ouzala, un film d'Akira Kurosawa, c'est un réalisateur japonais qui vit au Japon. Le film que vous allez voir a été tourné en Russie c'est l'histoire d'un nomade qui vit dans la taïga et qui va rencontrer un petit garçon. C'est un film écologique qui parle d'une forêt Il y a de belles images vous allez vous promener dans la forêt.

C'est ainsi que démarre la présentation de René Picard le responsable des projections de la salle Louis Feuillade ce mardi après-midi de décembre, aux élèves de l'école Louisville.

«Non il n'y a pas de karaté», «oui le film parle français», les élèves passent rapidement de la déception à la satisfaction. La salle s'obscurcit le film démarre. Quelques rires et goussements fusent. Bien vite pourtant le silence s'installe les regards brillent une grande attention règne dans la salle, la magie du cinéma une nouvelle fois a fonctionné.

A raison de deux fois par semaines depuis le 6 octobre ce sont déjà 4654 enfants de toutes les écoles primaires de Montpellier qui ont bénéficié des projections cinéma et vidéo de la salle Louis Feuillade à La Paillade. Le programme par trimestre est élaboré par les responsables de la salle et par les enseignants.

C'est ainsi qu'au premier trimestre la sélection a été la suivante : "L'Antilope d'or", "L'Exposé", "Le Ballon d'or", "L'Enfant lion".

"Tous ces films sont adaptés aux enfants. Ils sont distrayants et permettent aussi aux professeurs de travailler pédagogiquement". A cet effet les responsables de la salle Louis Feuillade préparent une fiche pédagogique qui présente le film, attire l'attention sur les thèmes importants et apprend même à lire les images cinématographiques.

Le travail au deuxième trimestre sera conçu autour du thème du burlesque dans le cinéma avec des Buster Keaton, Charlot, Laurel et Hardy, et Harold Lloyd. Le film Microcosmos " chef d'oeuvre d'histoire naturelle sera aussi au programme, ainsi que "Le Ballon Rouge" un grand film poétique et d'amitié.

Les tout petits ne sont, pas oubliés, grâce au film de Mac Laren " Il était une fois la chaise" ou comment séduire une chaise. A l'issue de la projection un petit jeu de rôle permet au jeune spectateur de revivre le film.

Pendant que les "grands" de l'école Louisville s'émerveillent aux aventures de Derzou Ouzala, les élèves de maternelle de l'école Salamaneque assistent ravis à une séance vidéo sur grand écran de " Quatre contes de Noël" un superbe dessin animé qui leur a donné un avant-goût de fête.

La Place Royale 1634 de Pierre Corneille.

On retrouve dans cette pièce, un très grand nombre de thèmes et de motifs que Corneille avait exposés dans ses premières œuvres. Cette pièce est considérée par la critique comme l'une des plus intéressantes et des plus profondes des cinq comédies qui constituent les débuts de l'auteur. L'intérêt général que cette œuvre a suscité provient du fait qu'on y rencontre pour la première fois un personnage qui annonce le type même du héros cornélien dans toute sa complexité : Alidor. Cette pièce est certainement la pièce la plus comique que Corneille ait écrite, parce que comme Molière il y dépeint les attitudes et les traits psychologiques d'un être particulièrement "extravagant" dans le domaine de l'amour. Les événements provoqués par Alidor et les péripéties extérieures sont toute subordonnées au drame intérieur. Pour la première fois, les individus ne sont pratiquement plus les victimes des illusions ou du hasard, mais des exigences de leur propre personnalité. Dans la Place Royale, Corneille a minimisé les problèmes qu'incitent la famille, les clans, la puissance de l'argent et comme la question de l'Etat n'est pas encore présente, il s'est penché sur les sentiments et les idées qui sont enracinés dans l'âme de ses personnages. "L'épreuve" ne repose plus sur un imbroglio ou un malentendu quelconque, elle jaillit du coeur et de l'esprit d'Alidor qui s'éprouve et se prouve dans la conquête périlleuse de son "moi". Avec Alidor, Corneille met en question le pouvoir de la passion qui ravage le coeur et formera l'essence même du théâtre racinien. L'amour sera dorénavant subordonné à un idéal plus élevé. La Place Royale de Corneille est un spectacle de la Comédie de Reims présenté dans une mise en scène de Christian Schiaretti

Théâtre des Treize Vents du 19 au 23 janvier Grammont - tél : 04 67 99 25 25

Les nouveaux tarifs 1999 des bibliothèques

ans le cadre de la préparation de la Bibliothèque Municipale à vocation régionale qui à l'automne 2000 devrait accueillir près de 2500 personnes par jour et dans l'optique de l'ouverture de la quatrième médiathèque : Garcia Lorca dans le quartier saint-Martin, La Rauze, Prés d'Arènes, la ville souhaite renforcer sa priorité à la lecture, à l'image et au son. Aujourd'hui 25 000 personnes sont inscrites dans le réseau des bibliothèques et médiathèques et empruntent, visionnent ou consultent près de 800 000 documents par an.

La ville de Montpellier pour favoriser l'accès de tous les Montpelliérains aux bibliothèques et médiathèques propose un tarif d'accès en baisse de 150%.

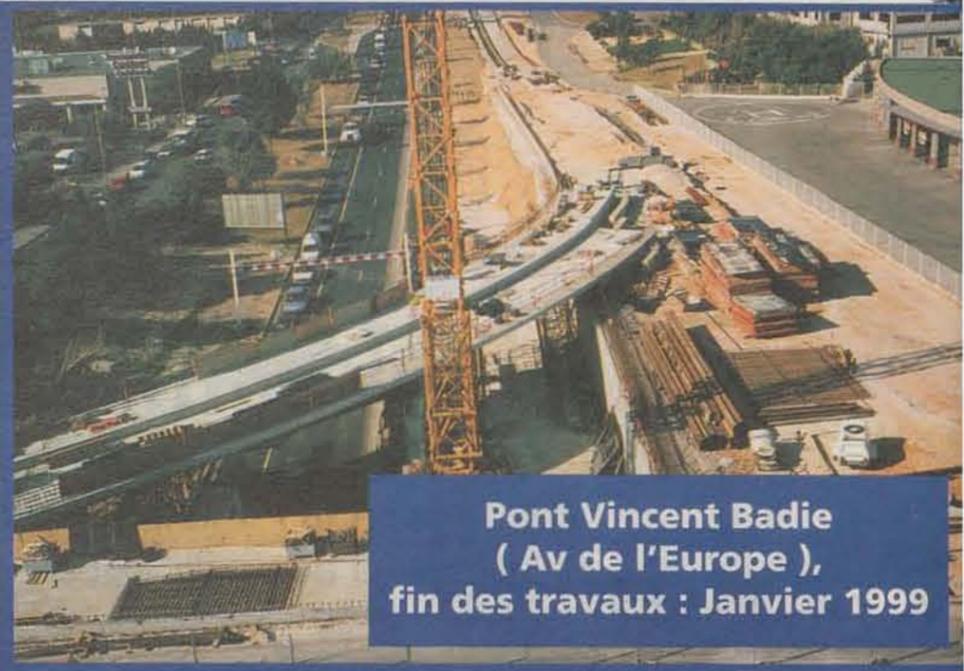
En effet le tarif de base de 80F pour les adultes et de 40F pour les jeunes de 16 à 25 ans, gratuit pour les moins de 16 ans, donne accès à la fois à la Médiathèque Gutenberg, Fellini, à l'ensemble des bibliothèques et médiathèques de quartier ainsi qu'aux deux bibliobus.

Par souci de solidarité, les adultes montpelliérains disposant seulement des minima sociaux (chômeurs en fin de droit, Rmistes, Fond National de Solidarité, allocation adulte handicapé, allocation parent isolé) bénéficieront d'un tarif réduit à 40F.





Réouverture de l'allée de la Citadelle : septembre 1999



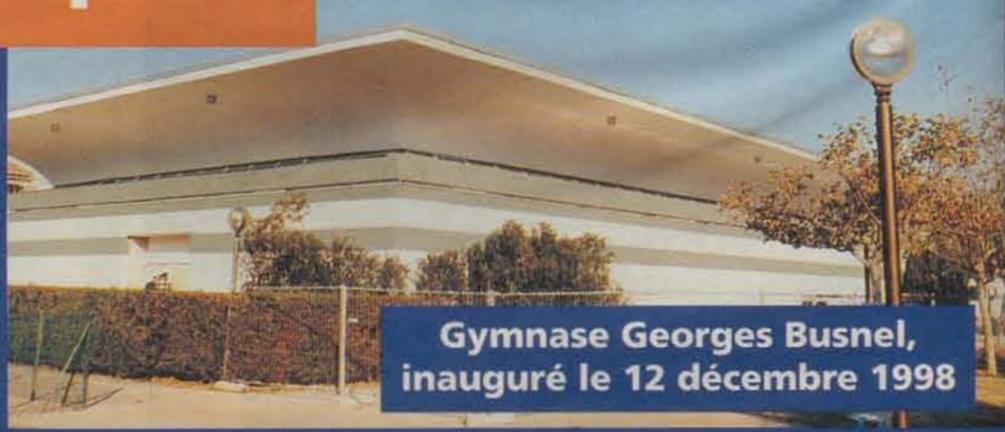
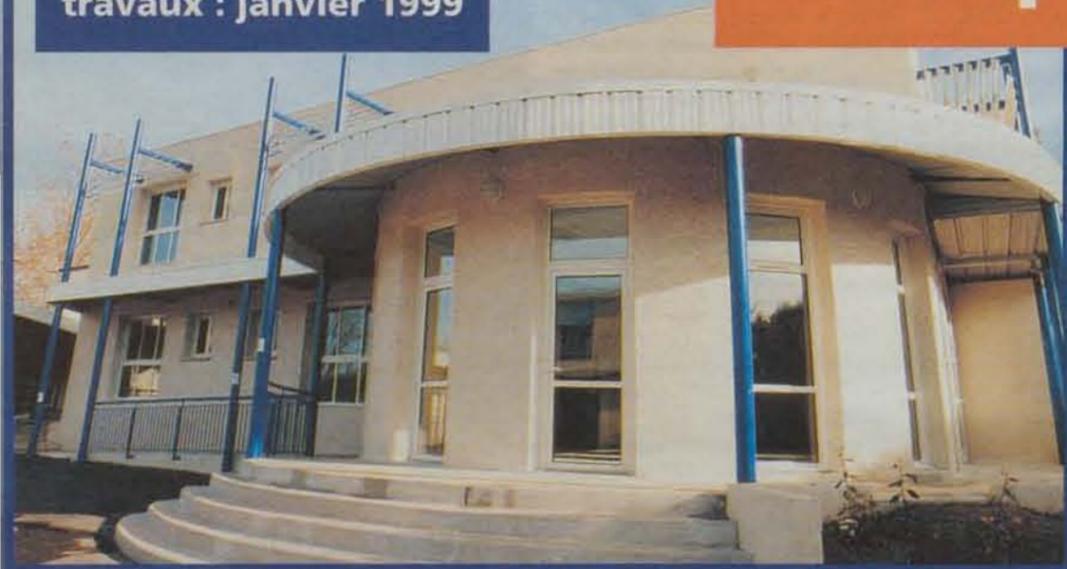
Pont Vincent Badie (Av de l'Europe), fin des travaux : Janvier 1999



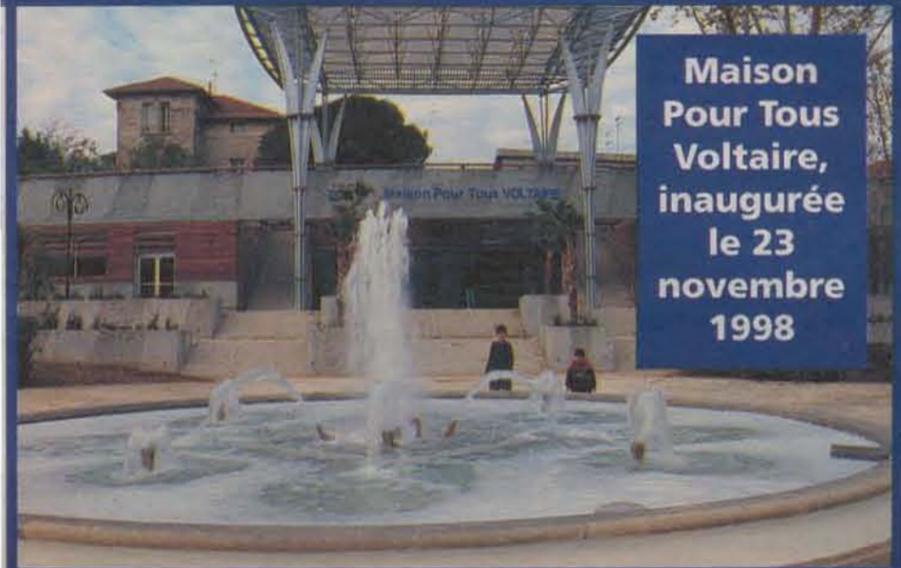
Centre de Maintenance du Tramway : innauguration en Mars 1999

Montpellier s'équipe

Ecole Léo Malet, achèvement prévu des travaux : janvier 1999



Gymnase Georges Busnel, inauguré le 12 décembre 1998



Maison Pour Tous Voltaire, inaugurée le 23 novembre 1998



Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale, livraison du bâtiment : février 2000

MONTPELLIER

en Images



25 novembre

Réception à l'Hôtel de Ville, par Henri Talvat, adjoint au Maire, de la troupe acrobatique de Chengdu, notre ville jumelle chinoise.



Du 23 au 27 novembre

Trois cents conteneurs à ordures ménagères, installés en postes fixes dans certaines rues de la ville ont fait l'objet d'un grand nettoyage intérieur et extérieur, grâce à un camion spécialement conçu pour cette opération.



28 novembre

Séminaire européen au Corum, à l'occasion du vingt cinquième anniversaire de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (A.P.A.J.H.) qui gère 17 établissements et services d'hébergement ou de travail protégé dans le département. De gauche à droite: Daniel Parent, adjoint au Maire vice-président du CCAS, représentant Georges Frêche; Louis Viala, président du Comité APAJH Hérault; Daniel Constantin, Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault; René Teulade, ancien Ministre, membre du Conseil Economique et Social National, Louis Calmels, adjoint au Maire, Conseiller Général représentant André Vézinhét, président du Conseil Général; Henri Lafay Président de la Fédération APAJH



Du 30 novembre au 15 décembre

Six mille enfants de la Ville et du District ont été invités au Corum dans le cadre des concerts éducatifs. Ces concerts, consacrés aux instruments à vent de l'orchestre, et axés sur la technique de la flûte, du hautbois, de la clarinette et du cor, étaient accompagnés de projections, sur grand écran, des artistes en train de jouer.



28 novembre

Opération "Je donne un jouet". Beaucoup d'enfants et leurs parents se sont mobilisés pour la collecte de jouets, organisée chaque année par le CCAS, en faveur des enfants défavorisés ou hospitalisés. Le Père Noël a récompensé les généreux donateurs en leur donnant des confiseries.

1^{er} décembre

Vernissage de l'exposition des peintures de deux artistes péruviens, Marko et Martin, à la Maison de l'Environnement de Montpellier, en présence du président de l'association "Amazonia Viva", Michel Princet. Cette association se bat pour la protection de la forêt amazonienne.



2 décembre

Inauguration de la Maison pour tous Voltaire au square Jean Monnet. Sur la photo, aux côtés des élus, Georges Frêche, Philippe Saurel et Christophe Moralès ; M. Hachem, président de l'association des commerçants du quartier de la Méditerranée; les architectes, Marc Dautheville, Christophe Lladares, Jean-Pierre Mézin; les membres du comité de quartier Pasquier Jean-Monnet, Ghislaine Bégin, présidente ; M. et Mme Ars, Françoise Colomb ; Jacqueline Jerez.



2 décembre

André Parguel, a reçu les insignes de chevalier de la Légion d'Honneur des mains du Préfet Daniel Constantin. Le fondateur de la coopérative artisanale des pâtisseries de Montpellier était pour cette occasion entouré de nombreux amis et personnalités. A ses côtés, sur notre photo, Bernard Michel, adjoint au Maire et pâtissier de son état, Georges Frêche et André Vézinhel.



4-5 décembre

21 872 francs: c'est le montant du chèque qui a été remis, dans les locaux du club Jeanne Galzy, par Philippe Saurel adjoint au Maire, et Vincent Michel directeur au CCAS, au profit du Téléthon. Pour collecter cette somme, le service Animation Age d'Or du CCAS a organisé quatre bals et 14 lotos dans les clubs de la ville, et de nombreux dons des adhérents se sont ajoutés à cette collecte. La douzième édition du Téléthon à Montpellier a permis de recevoir plus de 22000 coups de téléphone et de collecter plus de cinq millions de francs.



3 décembre

Une photo de famille et un grand coup de chapeau pour les quelques 300 ouvriers qui emploient tout leur savoir-faire et leur énergie à faire avancer le chantier du tramway, qui n'a, rappelons-le, aucun retard sur les délais prévus.



5 décembre

Inauguration d'une salle polyvalente à l'école élémentaire des Près d'Arènes. Cette école de 12 classes ne possédait pas d'espace polyvalent permettant, par mauvais temps, la tenue d'activités et de réunions. Par contre il existait deux préaux. L'un d'eux a été fermé, offrant un espace couvert de 165 m². Le directeur, M. Tronche, entouré de nombreux élus et d'enfants de l'école, coupe le ruban.



5 décembre

4e Mostra du Livre Ancien, organisée au Carré Sainte-Anne par l'association Nouveau Sainte-Anne présidée par Marc Maimaran, et l'association des Amis des Bouquins présidée par Luce Figuière.



7 décembre

Réunion d'information-concertation sur l'avenir du musée Fabre à la suite du transfert de la bibliothèque à Antigone et donc de la libération d'une surface de plus de 4000 m². A la tribune, des élus, Georges Frêche, Raymond Dugrand, Yves Larbiou, Josette Clavier; Michel Hilaire, le conservateur du musée; des cadres de la mairie, Joëlle Pingaud, François Boé et M. Donzet l'architecte chargé de l'étude. Dans l'assemblée de nombreux particuliers et associations dont Gaby Pallares, présidente des Amis du musée Fabre.

5 décembre

Les travaux d'agrandissement de la cour de récréation de l'école élémentaire des Cèvennes ont été inaugurés par Max Lévita, adjoint au Maire délégué à l'Enseignement, Christian Bouillé, conseiller municipal, et Michel Lafon, conseiller municipal délégué aux constructions scolaires.



5-6-7 décembre

Les peintres amateurs de Montpellier et du district ont exposé leurs oeuvres dans le cadre du "Corum des Peintres". L'inauguration a eu lieu en présence de Gilbert Roseau, conseiller municipal, député de l'Hérault, de Monique Pétard, conseillère municipale déléguée aux Arts Plastiques et Andrée Weill, conseillère municipale déléguée aux expositions.



8 décembre

Cinquante quatre élèves des cours élémentaires de l'école Vert Bois ont planté des arbres au bois de Montmaur. Les CM1 de l'école des Ménestrels, et deux CP de l'école des Troubadours soit 61 enfants ont fait la même chose au lac des Garrigues. Les animateurs de la

Maison de l'Environnement et le personnel du service des Espaces Verts ont encadré ces plantations. Photos: la leçon sous l'œil vigilant de Christophe Moralès, adjoint délégué à l'Ecologie, puis les travaux pratiques.



8 décembre

Josette Claverie-Noyer et Marie-Ange Bernard-Colombat, élues de la Ville, ont présidé au vernissage de l'exposition "Ambiance du Mondial à Montpellier" organisée à la Galerie-Photo sur l'Esplanade par l'association Entre-Vues, sous la houlette de Roland Laboye, directeur de Montpellier Photovisions. Une exposition unique en France, présentant 130 images réalisées par 18 passionnés visuels.

10 décembre

Vernissage de l'exposition "Citoyenneté, élections et collectivités locales", et élection du Délégué du Club Adolescent, à la Maison pour tous Jean-Pierre-Caillens dans le quartier de Tournezy. A l'issue du scrutin, c'est le jeune Sofian Morssli qui l'a emporté.



10-11 décembre

Six cents treize élèves de 15 écoles de la ville ont élu leurs représentants au sein des Conseils Municipaux d'Enfants. Cent onze candidats se sont présentés pour 84 postes d'élus. Christiane Fourteau, adjointe déléguée à la Jeunesse a présidé aux opérations de vote à l'école Painlevé. Une très sérieuse leçon d'instruction civique qui n'empêche pas la bonne humeur !



11 décembre

Inauguration de la nouvelle agence du Crédit Coopératif et de BTP Banque, avenue Victor Hugo. René Diaz, président du Comité Régional du Crédit Coopératif Languedoc-Roussillon et Georges Frêche.



12 décembre

Droits de l'Homme et citoyenneté étaient également à l'ordre du jour de la fête du Livre organisée dans les écoles maternelle et élémentaire Aiguelongue qui s'est clôturée par une réception le 12 décembre.

12 décembre

Baptême de la rue Félix Eboué, dans le quartier du Pas du Loup, à l'occasion du 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Cette dénomination de voie constitue un hommage à cet homme politique, Gouverneur général de l'Afrique équatoriale française, héros de la résistance de l'Outremer aux côtés de la France Libre. De gauche à droite: Monique Pétard, conseillère municipale déléguée à la Maison des Tiers Mondes, Jacques Atlan conseiller général du 8e canton, M. Moréno, vice-président de l'association Solidarité DOM TOM, Georges Frêche, Philippe Saurel conseiller municipal, et Louis Pouget adjoint au Maire.



12 décembre

Le nouveau gymnase qui vient d'être inauguré dans le quartier Saint-Martin porte le nom de Georges Busnel, journaliste sportif montpelliérain qui a marqué son temps, et ardent représentant de l'éthique sportive. Le gymnase polyvalent pourra accueillir tous les sports en salle: basket, volley, handball... Il sera utilisé par les écoles primaires Prés d'Arènes et cité Mion, le collège Gérard Philipe, Place Aux Sports, les associations Bora Bora et Senzala, et le MUC Handball. Les habitants du quartier, les élus et les membres de la famille Busnel ont participé sportivement à l'inauguration.

Montpellier au quotidien

Janvier 1999 / N°224



Concertation et démocratie participative

pour construire l'avenir de Montpellier.

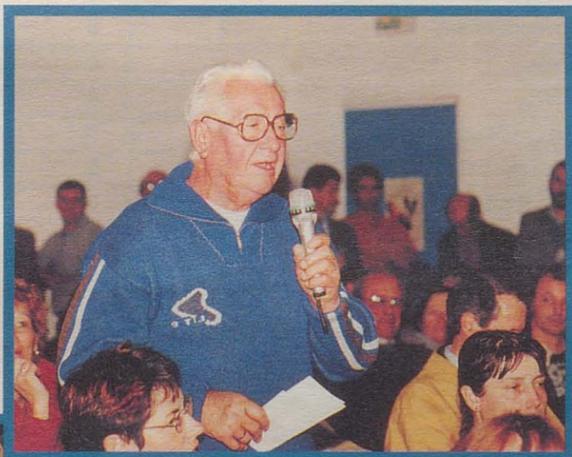
Au cours du dernier trimestre 1998, le Maire et l'équipe municipale ont invité les Montpelliérains à de nombreuses réunions de concertation : réunions de quartiers dans le cadre de la commission Montpellier au Quotidien, réunions de cantons, réunions à thème comme les États généraux du vélo, l'avenir du Musée Fabre ou la préparation du Contrat Local de Sécurité. Toutes ces réunions ont été très suivies, en particulier les réunions de cantons qui se sont déroulées du 25 septembre au 27 novembre.

4 à 600 personnes, à chaque fois, c'est à dire au total plus de 5000 personnes, pendant plus de quatre heures, se sont déplacées pour participer à cette concertation, montrant ainsi leur attachement à leur ville et à leur quartier.

Chacun a pu s'exprimer, faire part de ses interrogations, de ses sujets de satisfaction ou d'insatisfaction, de ses propositions dans l'esprit d'une démocratie participative.

Par courrier ou oralement 1238 questions ont été posées sur des thèmes très divers et plus de 90% d'entre elles ont d'ores et déjà reçues une réponse.

Les sujets les plus fréquemment abordés concernent le nettoyage, la circulation, le



stationnement, la voirie, la sécurité.

Toutes les demandes exprimées ont été étudiées et beaucoup sont prises en compte dans le cadre du budget 1999 qui a été voté le 23 décembre. Il est à noter qu'un certain nombre de dysfonctionnements de la vie au quotidien à Montpellier n'ont pas pour cause un manque d'équipements mais plutôt un manque d'esprit civique : dégradation des bâtiments par les tags, crottes de chiens sur les trottoirs, vitesse excessive des automobilistes en ville...

En cette période de vœux, il faut souhaiter que l'inconscience de quelques-uns fasse place à une attitude citoyenne responsable. La qualité de vie de tous en dépend.



90 % des questions posées lors des réunions de canton ont déjà reçu une réponse.

SONDAGE SOFRES
réalisé du 4 au 9
novembre
(cf. pages 3 à 5 du
journal).

Connaissez-vous
«Montpellier au quo-
tidien» ?

- Oui : 26 %
- Non : 70 %
- Sans réponse : 4 %

Pour les interviewés
connaissant «Mont-
pellier au quotidien»
(26% de l'échantillon):

• Utilisez-vous, vous-
même ou l'une des
personnes de votre
foyer, «Montpellier au
quotidien» ?

- Oui, moi-même : 32 %
- Oui, une autre per-
sonne du foyer : 18 %
- Non : 47 %
- Sans réponse : 3 %

• Pensez-vous que
«Montpellier au quo-
tidien» répond bien
ou mal aux attentes
des Montpelliérains ?

- Très bien : 8 %
- Assez bien : 45 %
- Assez mal : 10 %
- Très mal : 7 %
- Sans opinion : 30 %



1^{ER} CANTON

9 octobre, 18 h - Gymnase Gambardella
500 participants

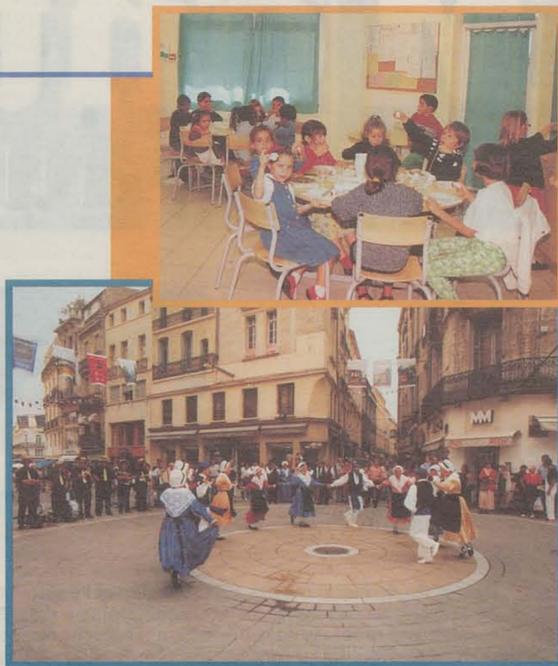
359 questions écrites ou posées lors de la réunion

L'année 1998 fut marquée dans le 1^{er} canton par l'aménagement de la rue de la Loge, de la place Jean Jaurès (qui abritera fin février 1999 la statue du grand homme), à la place de la Comédie, et la création de la place Saint Jacques de Compostelle (8 MF d'investissement). En complément de cet aménagement des travaux ont été réalisés pour l'éclairage public et l'éclairage des façades (700.000F). D'importants travaux de réfection ont eu lieu rue En Gondeau (800.000F). Le gymnase Gambardella a été créé (6,191MF). Des travaux d'aménagement de voirie débuteront en janvier 1999 dans la rue Aristide Olivier (2,4MF). Le dépouillement du courrier et les questions posées lors de la réunion ont mis en valeur trois grands thèmes : le nettoyage, le bruit et la sécurité.

En ce qui concerne la propreté du 1^{er} canton beaucoup de remarques. Cependant l'analyse des problèmes posés met en évidence la plupart du temps l'incivisme des gens qui ne respectent pas les horaires de sortie des poubelles et les maîtres des chiens qui confondent trottoirs et caniveau. La vigilance du service Nettoyement sera particulière-

ment aiguë, des containers seront placés rue Pila Saint-Gely, rue de Candolle. Les propriétaires des chiens sont fortement sollicités pour suivre la campagne de sensibilisation citoyenne et pour utiliser les « pinces à crottes » mises à leur disposition. Le bruit dont se plaignent certains riverains du canton ne peut être abordé que dans un esprit de raison et de pragmatisme. Le centre-ville et particulièrement le cœur de ville bruisse le soir venu des musiques et des conversations provenant des cafés et restaurants. Vaut-il mieux un cœur de ville musée et déserté ou un cœur de ville vivant et dynamique commercialement. Chacun peut et doit faire un effort afin que l'esprit de fête participe à la qualité de vie et non à la nuisance.

Les problèmes de sécurité seront traités dans le cadre du Plan Local de Sécurité signé au premier trimestre 1999. Un poste de police nationale devrait ouvrir dans le cadre de l'aménagement de l'ancien Hôtel de Police boulevard Georges Clémenceau. La Ville rachètera 3000 m² à l'Etat (6MF d'investissement) pour aménager un jardin public pour le quartier (4MF).



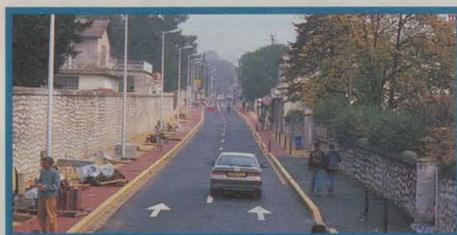
2^{EME} CANTON

25 Septembre, 18h - Gymnase Alain Achille
250 participants

53 questions écrites ou posées lors de la réunion

Réaménagement de la rue du Truel, de la route de Mende, de la rue du Docteur Pezet y compris les réseaux et l'éclairage public, création d'une piste cyclable de 1,150 km, première tranche de la réfection des allées du bois de Montmaur, aménagement du parc Rachel, travaux d'éclairage public avenue de Vert-Bois, voie Domitienne, rue du Triolet, rue Lakanal, mise en service de la salle de quartier la Ruhe : tels furent les principaux équipements réalisés dans le 2^{ème} canton en 1998. En 1999 le canton se verra doté de quarante logements sociaux rue du Pic Saint Loup. Actuellement à l'étude, la médiathèque Tolstoï et la Maison pour tous Flora Tristan seront construites à côté du zoo Lunaret fin 1999 et 2000. Au prin-

temps 1999 le carrefour Boutonnet/ Lakanal sera aménagé en concertation avec les habitants. Pour répondre à la demande des parents d'élèves, l'école Condorcet sera rénovée pour un coût de 2,5 MF et la ville construira le restaurant scolaire de l'école du Docteur Calmette (1,5 MF). L'Opac aménagera un système de fermeture de type barrière pour mieux gérer le parking de la rue des Abeilles. Le feu au carrefour du Colonel Marchand/ Professeur Grasset sera rétabli à la fin des travaux du tramway. En attendant un panneau « cédez-le passage » sera installé. La Ville s'engage à passer un avenant avec la société de nettoyage pour un entretien plus fréquent du Bois de Montmaur.



3^{EME} CANTON

2 octobre, 18h - Gymnase des Arts
400 participants

122 questions écrites ou posées lors de la réunion

La création d'un jardin public rue des Cétoines, l'aménagement de l'avenue Justice de Castelnaud, la création de trottoirs rue de l'Aiguelongue entre les rues Pioch de Boutonnet et Moulin de Gasconne, la mise en place du centre de loisirs maternel d'Aiguelongue, des travaux d'éclairage rues Jussieu et Cuvier sont les dernières réalisations de l'année 1998 pour le canton. D'importants projets marqueront les années 1999/2000 : la construction des Halles d'Antigone qui ouvriront en septembre 2000, l'ouverture de la Bibliothèque municipale à vocation régionale, qui abritera les Archives municipales, l'aménagement urbain de la place de Péloponnèse entre la Pisci-

ne olympique et la Bibliothèque, des rénovations et aménagement du Cimetière Saint Lazare, la réhabilitation de l'ancienne École des Beaux Arts en Maison de Quartier. En 1999 l'école primaire Jules Verne sera construite dans le quartier des Beaux Arts ainsi que des logements sociaux. Les trottoirs du 81 RI seront refaits. A la demande des habitants une aire de jeu sera créée aux HLM de l'Aiguelongue, un tourniquet au parc Edith Piaf empêchera les deux roues de pénétrer dans le parc, le trottoir de l'avenue Jean Mermoz sera prolongé et la Ville étudiera la possibilité d'un tourne à gauche sur l'avenue de la Justice à partir de la rue Curat.



4^{EME} CANTON

16 octobre, 18h - Salle les Aubes
450 participants

76 questions écrites ou posées lors de la réunion

L'ouverture en octobre de la Maison pour tous Voltaire, square Jean Monnet, la création de l'échangeur Evariste Galois, l'aménagement du square Blaise Pascal, la création de la première tranche et la plantation de l'avenue du Mondial 98 ont marqué cette année le 4^{ème} canton. Un canton en plein devenir avec, d'ici l'an 2000, la mise en 2 X 2 voies de l'avenue Pierre Mendès-France, la création d'une patinoire double piste et d'un planétarium dans le quartier Portes de la Méditerranée dans le cadre de l'opération Odyssee, la construction de logements sociaux par l'OPAC dans les Z.A.C. Richter, Antigone et sur les anciens établissements Letel-

lier, l'aménagement hydraulique de la Lironde. Au cours de la réunion les habitants ont exprimé un certain nombre de désirs qui seront très prochainement exaucés : c'est ainsi que la Ville procédera à des travaux d'amélioration à l'école Jean Moulin et referra les sanitaires de l'école du Lez. Pour satisfaire les riverains de la rue Saint André de Novigens la Ville équipera les trottoirs de garde-corps pour éviter que les voitures puissent s'y garer. Pour assurer la sécurité des piétons boulevard des Sports et limiter la vitesse trop souvent excessive des automobilistes, la Ville installera un feu tricolore avec un bouton poussoir.



5^{EME} CANTON

23 octobre, 18h - Maison pour tous l'Escoutaire
400 participants

101 questions écrites ou posées lors de la réunion



En 1997 / 98 la Ville a beaucoup investi dans les équipements sportifs du canton avec des réfections d'aires de jeux à la Rauze, Mail Saint Martin, Pépinière Saint-Martin et place de Tibériade, la création d'un club house pour le boudrome de la Cité Mion, avec la création d'un boudrome à Tournezy, avec la réalisation du gymnase Busnel, la création d'un club house pour le triathlon à la piscine de la Rauze et la construction d'une salle pour le tir à l'arc au stade Claude Béal. Des travaux ont eu lieu dans les écoles Cité Mion et Près d'Arènes. Les rues de Centrayrargues, Jacinthes et la place de Tibériade ont bénéficié de travaux de réfection de voirie. Un nouvel éclairage public illumine la place de Tibériade et la rue des Constellations.

Parmi les grands projets structurants qui verront le jour dans le canton dans les années 1999 / 2000 : la construction de la médiathèque de quartier Federico Garcia-Lorca, l'assainissement du pluvial du

quartier Près d'Arènes, la restructuration des lignes de bus 3, 8, et 12 qui améliorera la desserte du quartier après la construction du tramway, l'aménagement du club Laure Moulin, le projet d'une fontaine au rond-point des Près d'Arènes et la mise en place d'un carrefour au croisement de la R.D. 986 et la rue Saint-Hilaire.

A la demande des participants à la réunion, le square Ferdinand de Lesseps sera prochainement aménagé et une aire de stationnement pour les vélos sera réalisée. La nuisance sonore, due à l'autoroute A9 dont se plaignent les riverains, est de la responsabilité de l'État. Dans quatre ans le contournement autoroutier de Montpellier par le sud permettra un déclasserement de l'A9 et donc une baisse sensible de circulation et du bruit.

Les problèmes de sécurité seront examinés dans le cadre du plan Local de Sécurité qui sera mis en place au premier trimestre 1999.



1238 questions posées par courrier ou par oral lors des réunions de canton :

ou par oral lors des réunions de canton :

THÈMES	CANTON 1	CANTON 2	CANTON 3	CANTON 4	CANTON 5	CANTON 6	CANTON 7	CANTON 8	CANTON 9	CANTON 10	Total rubrique
Nettoyement	143	6	10	5	10	11	22	24	5	7	243
Circulation / stationnement	16	14	18	23	26	18	24	28	6	23	196
Voirie	11	1	32	10	8	18	33	23	8	16	160
Sécurité	72	11	4	3	19	4	8	10	5	1	137
Divers	2	8	31	2	2	0	25	10	16	7	103
Bruit	71	5	5	0	9	0	0	0	0	0	90
Espaces verts	11	0	0	6	9	3	14	8	10	6	67
Transports en commun SMTU	7	8	11	1	4	2	10	11	1	4	59
Environnement	2	0	1	11	3	5	0	7	1	1	31
Ecole	1	0	1	5	1	0	3	9	3	1	24
Sport	0	0	1	1	6	0	5	6	1	3	23
Logement social OPAC	0	0	4	4	0	2	0	0	10	0	20
Eclairage public	5	0	2	1	0	0	2	1	0	6	17
Tri sélectif	7	0	0	1	1	0	0	0	1	5	15
Pistes cyclables	3	0	0	1	1	1	4	1	0	2	13
Urbanisme	4	0	1	0	1	1	1	1	1	2	12
Assainissement	0	0	1	1	0	9	0	0	0	0	11
Emploi	1	0	0	1	1	2	0	0	1	0	6
Maisons pour tous	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	4
Impôts locaux	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Crèches	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	3
TGV	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Nbre de questions par canton	359	53	122	76	101	77	153	138	70	86	1238

6^{EME} CANTON

30 octobre, 18h30 - Maison des Rapatriés
300 participants

77 questions écrites ou posées lors de la réunion

En 1997 / 1998 divers aménagements de voirie et d'éclairage public ont eu lieu rue du Mas Nouguier, rue Marcel Paul, rue Étienne Meuhl. La sécurité des piétons a été améliorée avenue de la Liberté à proximité du CES Gérard Philippe. Une bande cyclable de 1,1 km a été créée avenue de Maurin. De gros travaux ont été effectués dans les écoles : sécurité dans les maternelles Curie/ Daudet, Mas de Bagnères et Marcel Pagnol. Réfection et plantation de la cour de l'école élémentaire Marie Curie, travaux dans les groupes scolaires Lantissargues, Mas Drevon, Villeneuve d'Angoulême. Le Stade Sabathé a été doté d'une tribune. Un club-house a été créé à la Croix d'Ar-

gent. Le club de troisième âge Lemasson a été agrandi pour mieux accueillir les aînés. La place du 8 mai 1945 a été totalement restructurée. Dans les deux ans à venir le fossé de l'avenue Pavelet sera recalibré, la rue Colucci sera prolongée jusqu'à la rue de Marqueroze. Cette rue sera élargie et la Ville réalisera les réseaux. En l'an 2001, la mise en place du tramway permettra une restructuration des lignes de bus 5 et 6, pour une meilleure desserte du quartier. A la demande des usagers la Salle Roscchi sera climatisée. Un certain nombre de voies et d'allées seront classées dans le domaine public.

7^{EME} CANTON

6 novembre, 18h30 - Maison pour tous Joseph Ricome
300 participants

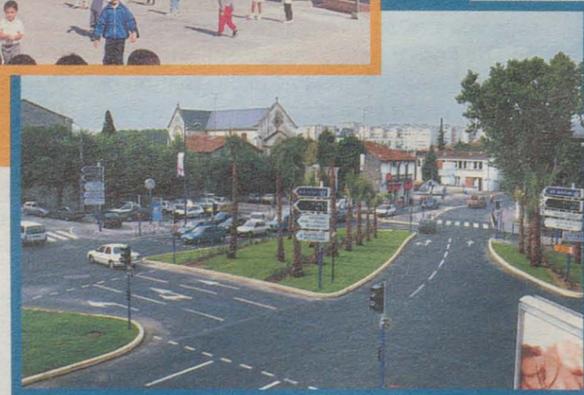
153 questions écrites ou posées lors de la réunion

Création du jardin de la place des Arceaux, aménagement d'un chemin pour piétons et vélos et plantations le long de l'aqueduc Saint-Clément, aménagement du square Molière, restructuration et aménagement de la place du 8 Mai 1945, réfection et mise aux normes du terrain Bel Air, aménagement de la première tranche du square des Hibiscus, transfert du club de Figuerolles dans la Maison pour tous Joseph Ricome, travaux de voirie et d'éclairage public allée des Amaryllis, rue Marioge, Croix de Las Cazes : tels furent les principaux investissements pour l'équipement du canton en 1997 /1998. Dans les deux années à venir, le canton se verra

doté d'une Maison pour tous : La Maison pour tous Paul-Emile Victor au Mas Vanneau. La Maison pour tous Joseph Ricome sera agrandie et la Ville continuera son accompagnement pour la revalorisation de la copropriété Les Cévennes 1.

Lors de la réunion du canton le Maire a annoncé l'inscription de 2,5 MF pour la rénovation de l'école des Cévennes.

A la demande des participants le trottoir de la rue Pagès sera aménagé. Le grand M sera à nouveau illuminé, un plateau multisports sera installé derrière le gymnase Jouanique, une subvention exceptionnelle sera accordée à la crèche les Mousaillons.



8^{EME} CANTON

13 novembre, 18h30 - Maison pour tous Marcel Pagnol
300 participants

141 questions écrites ou posées lors de la réunion



Ces dernières années le groupe scolaire Alain Savary a connu une extension, il y a eu des travaux de mise en sécurité au groupe scolaire du Pas du Loup, des espaces multisports ont été mis en place dans les quartiers Val de Croze et Paul Valéry, des bandes cyclables ont été réalisées, des travaux de voirie ont permis d'améliorer la sécurité du carrefour Recambale. Route de Laverune, la maison de retraite Simone Demangel a été ouverte. Une nouvelle voie, la rue Topaze, a été réalisée pour desservir le nouveau collège Marcel Pagnol. Cette année et dans les années à venir, un cer-

tain nombre de projets verront le jour : travaux de voirie rue du Pas du Loup, réhabilitation de la résidence Pas du Loup, construction du restaurant scolaire pour le groupe la Chamberte, aménagement du bois de la Colline. Les souhaits exprimés par les habitants du canton seront réalisés : le classement des rues Jardin des Violettes, Rouget de Lisle, de Sichuan, et de l'allée Sebol, construction d'une maison de quartier au Val de Croze, réalisation d'une voie piétonne et d'une piste cyclable rue Pierre Causse, protection des pistes cyclables par des poteaux.

9^{EME} CANTON

27 novembre, 18h30 - Maison pour tous Léo Lagrange
350 participants

70 questions écrites ou posées lors de la réunion

Construction de la Médiathèque Jean-Jacques Rousseau ; travaux de maintenance et mise en sécurité des écoles et groupes scolaires Barcelone, Salamanque, Louisville, les Tours, les Troubadours ; travaux d'éclairage public au Grand Mail, à l'espace Mosson, au carrefour Charles Spaak ; ouverture de la salle Louis Feuillade pour servir de lieu de projection aux scolaires de toute la ville : ces principales réalisations ont amélioré la vie quotidienne du 9e canton. Dans les deux années à venir, la Ville procédera à la rénovation des écoles de la Paillade en concer-

tation avec les enseignants et les parents d'élèves. Elle aménagera les espaces extérieurs des résidences Uranus, Neptune, et Saturne et un parc méditerranéen sur le site de la Carriéra.

En concertation avec les participants à la réunion du canton la Ville finira l'aménagement du Grand Mail en particulier au pied de la Tour d'Assas en vue de la création de la station de tramway "Mosson".

Les halles de la Paillade seront réhabilitées en particulier la façade et on posera un compacteur. La bibliothèque de l'école Bologne sera aménagée.



10^{EME} CANTON

20 novembre, 18h30 - Maison pour tous Marie Curie
300 participants

86 questions écrites ou posées lors de la réunion



Aménagement et ouverture publique du parc du Mas Vanneau ; plantation de magnolias dans la rue Zamenhof ; début de la création du bassin de rétention de la Colombière ; création de pistes cyclables avenue du Père Soulas ; réfection des rues de Las Sorbes, Clapies et du Carré du Roi ; travaux d'éclairage public rue de la Croix Verte, avenue Henri Marès, place et rue Mirouze : telles sont les réalisations de ces deux dernières années. Dans les deux années à venir, la Ville commencera

le réaménagement du ruisseau du Font d'Aurelle, poursuivra la ZAC de la Fontaine et la réfection des allées du Peyrou.

A la demande des participants à la réunion de canton, les trottoirs de la rue Saint-Priest seront refaits, un éclairage public sera installé entre la rue des Moulins et la rue Galera.

La rue Circé pourrait être classée dans le domaine public, la chaussée de la rue Pous de la Sers sera reprise.